

2019

BULLETIN COMMUNAL



SOMMAIRE

	Le mot du Maire	p 3
vie quotidienne	Informations pratiques	p 4
	Les déclarations à faire en mairie	p 9
	Autres informations	p 11
	Location du foyer communal	p 13
	Trombinoscopes	p 14
Activité de la municipalité	L'état de nos finances	p 16
	Environnement voirie et bâtiment	p 19
	Culture, Manifestations et Communication	p 21
	Affaires scolaires et sociales	p 26
	Centre Communal d'Action Sociale	p 28
	Syndicat Intercommunal de Gestion des Écoles	p 30
	Répartition des secours sur la commune (Pompiers)	p 34
	Du côté de la Communauté de Communes	p 37
Vie locale	L'IIBSN et le DPF	p 43
	Les acteurs de la vie économique	p 45
	État Civil (2019-1919)	p 32
	Connaissez-vous vos voisins ?	p 47
	Les rencontres entre habitants	p 49
	Les Associations de la commune	p 52
	Dates à retenir pour 2020	p 63

Le mot du maire

Une nouvelle année dans la vie de notre commune

En ce début d'année, permettez-moi de vous présenter mes meilleurs vœux. Puisse cette année 2020 vous apporter santé, réussite et quiétude. Je vous souhaite de voir aboutir les projets qui vous tiennent le plus à cœur. J'ai une pensée particulière pour celles et ceux qui souffrent et sont dans la peine. J'ai également une pensée pour celles et ceux qui nous ont quittés cette année. Que 2020 contribue à apaiser les peines et les souffrances.

Je voudrais également formuler un vœu pour nos communes. Sans elles, en effet, rien n'est possible. Qu'il s'agisse de l'éducation, du logement, de la dépendance, du transport, de l'aménagement, de la sécurité, du défi climatique... rien d'efficace ne peut se faire sans l'échelon de proximité.

Dans un monde toujours plus impersonnel aux responsabilités diluées, régi par des entités abstraites, digitalisées et désincarnées, la municipalité, la commune, le village reste l'échelon de l'action concrète, de la vie de tous les jours, de la cantine scolaire, du médecin de proximité, de la police communale, de l'animation locale. C'est l'action de toujours, simple, proche et humaine.

La France compte 36 681 communes, dont 34 672 de moins de 5000 habitants. Nos communes rurales sont la force de la République. L'avenir est au global, mais aussi à l'ultra local. Rien ne se fera sans nos communes rurales, sans leurs acteurs associatifs dynamiques et inventifs, sans leurs acteurs économiques qui croient en l'attractivité de nos territoires et sans leurs habitants qui œuvrent au quotidien pour la richesse de la vie locale. Je leur souhaite à tous une excellente année 2020.

Comme chaque année, ce bulletin se veut le reflet d'un an dans la vie et l'activité de notre village. J'espère que vous trouverez autant de plaisir à le parcourir que nous avons eu à le rédiger.

Denis LA MACHE
Maire de Saint Sigismond.



Les nouveaux habitants 2019 mis à l'honneur par le conseil municipal lors de la cérémonie des vœux

INFORMATIONS PRATIQUES

LA MAIRIE EST OUVERTE AU PUBLIC

Lundi & vendredi - De 13 h 30 à 17 h
mercredi - de 9 h à 12 h 30

Tél. : 02.51.52.94.82

E-mail : commune.stsigismond@wanadoo.fr

Ou mairie@stsimin.com

Site internet : www.stsimin.com

Le Maire reçoit le jeudi sur rendez-vous

Retrouvez-nous sur les réseaux :

Facebook tweeter

MAIRE :

M. Denis LA MACHE
Tél. : 02.51.52.99.63

1er ADJOINT :

M. Bernard COIFFE
Tél. : 02.51.52.90.94

2ème ADJOINTE :

Mme Martine BARBIER
Tél. 06.33.18.07.06

3ème ADJOINTE :

Mme Élisabeth GUILLOT
Tél : 09.53.11.87.71

RESPECT D'AUTRUI : Les personnes présentes à la Mairie ont parfois des dossiers personnels à étudier. Nous prions chacun de bien vouloir attendre systématiquement son tour dans la salle d'attente.

MISE à JOUR DES FICHIERS DE LA MAIRIE

Pour tout changement de situation : arrivées, mais aussi départs...
Présentez-vous en mairie.



GENDARMERIE	17	Trésorerie de Fontenay-le-Comte	02.28.13.04.80
		Bureau des Postes Maillezais	02.51.00.71.49
POMPIERS	18	Communauté de Communes Vendée Sèvre Autise	02.51.50.48.80
		Sous-Préfecture	02.51.50.14.20
SAMU	15	DDTM (Direction Départementale Des Territoires et de la Mer)	02 51.50.14.20
		Impôts/Cadastre	02.51.50.11.11

Gendarmerie :

Les jours et horaires d'ouverture sont les suivants :

8 h-12 h- et 14 h-18 h en semaine et 9 h-12 h et 15 h-18- le dimanche. (Sans changement)

les jours d'ouverture se répartissent désormais entre les deux brigades comme suit :

SAINT HILAIRE DES LOGES: Ouverture au public les lundi, mercredi, vendredi et dimanche.

MAILLEZAIS : Ouverture au public le mardi, jeudi et samedi.

L'accueil téléphonique est assuré 24 h/24.

(17 ou Bt Maillezais 02 51 00 70 06/Bt Saint-Hilaire des Loges 02 51 52 10 05)

SERVICE MÉDICAL

DAMVIX

Pascal Capron 02 51 51 42 49

Soins infirmiers

1 Nathanaëlle PERU-AIMÉ
& Xavier PAULIEN
13 Rue de la Garnauderie
Tél. : 02 51 87 10 22



BENET

Centre de soins infirmiers ADMR

7 r Imbaudiere Tel : 02 51 00 97 19

MAISON DE SOINS PLURIDISCIPLINAIRE

10 r Pré Renaudet

Médecins :

Christian BIOTTEAU Tel : 02 51 00 96 56
Christophe CASAMAYOU Tel : 02 51 00 96 56

Dentistes :

Catherine GUICHARD Tel : 02 52 32 47 52
Pascale LACOSTE Tel : 02 52 32 47 53

Pédicure-podologue :

Aline PEREIRA Tel : 02 51 00 96 04

Infirmiers :

Sébastien LEBON Tel : 02 51 50 65 40
Pierre-Yves MARTIN Tel : 02 51 50 65 40

Sage-femme :

Françoise CAMPANA Tel : 02 52 32 47 51



PHARMACIE DE
GARDE
APPELER LE 3237

MAILLEZAIS

MAISON DE SOINS PLURIDISCIPLINAIRE

3 pl Champ de Foire

Médecins :

Philippe BRILLANT Tel : 02 51 00 72 60
Hélène GANNIER Tel : 02 51 00 77 95

Dentiste :

Matthias BRILLANT Tel : 02 52 32 47 54

Infirmières :

Christelle LARRIGNON Tel : 02 51 00 42 55
Karine LUCAS Tel : 02 51 00 42 55
Flavie BERLAND Tel : 02 51 00 42 55

Vous n'avez pas de médecin traitant ?

Le Centre Hospitalier de Fontenay-le-Comte a développé le **dispositif SASPAS** vous permettant de consulter un Médecin Généraliste en formation et supervisé au sein des locaux des Urgences.

Le dispositif est accessible à toute personne n'ayant pas de médecin traitant ou des difficultés dans l'accès aux soins.⁽¹⁾

*Les consultations ont lieu **avec ou sans rendez-vous** :*

*Du Lundi au Vendredi de 8h30 à 18h
et le Samedi de 8h30 à 12h*

*Vous pouvez prendre rendez-vous auprès du secrétariat des Urgences au : **02.51.53.30.41**
→ Du lundi au jeudi de 8h30 à 17h et le vendredi de 8h30 à 16h*

*En dehors de ces horaires, vous pouvez joindre le service au **02.51.53.30.43***

Vous avez une demande de soins urgente et votre médecin n'est pas disponible ?

Le Centre Hospitalier en association avec la CPTS Sud-Vendée⁽²⁾ a développé le **dispositif « Circuit Court »** vous permettant de consulter un Médecin Généraliste au sein des locaux des Urgences.

Ce dispositif est accessible aux personnes ayant une demande de soins urgente et ne pouvant pas consulter de médecin généraliste.

Les consultations ont lieu **sans rendez-vous**, directement au service des Urgences du Centre Hospitalier :

*Du Lundi au Vendredi de 8h30 à 18h
et le Samedi de 8h30 à 12h*

Vous serez orienté par une Infirmière d'Accueil et d'Orientation selon votre motif de venue.

⁽¹⁾ Un interne SASPAS n'a pas vocation à devenir votre médecin traitant.

⁽²⁾ Association regroupant des médecins libéraux, médecins hospitaliers et professionnels du paramédical.



Communauté Professionnelle
Territoriale de Santé (CPTS) Sud-
Vendée
17 rue du Dr Fleurance
Clinique Sud Vendée
85200 Fontenay-le-Comte
coordination@cpts-sudvendee.fr



Centre Hospitalier
11 rue du Docteur René Laforge
85200 Fontenay-le-Comte
Secrétariat : 02.51.53.30.41

Assistant social (du Conseil Départemental) : Éric DANIEL

Contact au **Centre médico-social** 17 Rue du Port à Fontenay-le-Comte :
Tél. : 02.51.53.67.40 - E-mail : cms.rueduport@vendee.fr

ADMR -Aide-ménagère – Aide à domicile

ContactsADMR. : Mme Éliane MONTAMAT 09.67.49.27.42
M. Jean-Luc BREGEON 02.51.52.95.24

Maison Départementale des Solidarités et de la Famille

Les missions d'accueil, d'information et d'accompagnement sont assurées par la **Maison Départementale des Solidarités et de la Famille**.

Pour les personnes âgées et leurs proches, cela permet de simplifier les démarches administratives, d'offrir un accueil élargi et d'assurer un interlocuteur privilégié de proximité pour apporter une réponse adaptée et coordonnée aux besoins des personnes âgées en Vendée.

Contacts :

33 rue Rabelais BP 345 85206 FONTENAY-LE-COMTE 02 51 53 67 00 cms.fontenay@vendee.fr	Les Moulins-Liot 32 rue du Gaingalet 85200 FONTENAY-LE-COMTE 02 51 69 29 66 cms.lesmoulinsliots@vendee.fr	17 rue du Port 85200 FONTENAY-LE-COMTE 02 51 53 67 40 cms.rueduport@vendee.fr
--	---	--

Pôle emploi : www.pole-emploi.fr

3 rue de l'ouilletteCS 2018185208 Fontenay-le-Comte Cedex
Tel : 3949 - Courriel : aie.fontenay-le-comte@pole-emploi.fr
Horaires d'ouverture au public : Lundi au vendredi : 8 h 30 - 12 h 30
Sur rendez-vous : du lundi au mercredi : 12 h 30 - 16 h 30 et le vendredi 12 h 30 – 15 h 30

Mission Locale Sud Vendée

La Mission Locale du Sud Vendée remplit une mission de service public pour l'EMPLOI des jeunes. Elle assure des fonctions d'accueil, d'information, d'orientation et l'accompagnement pour les jeunes de 16 à 25 ans sortis du système scolaire. 47 rue Tiraqueau 85200 Fontenay-Le-Comte tel 02.51.51.17.57 mission-locale-sud-vendee@wanadoo.fr- www.missionlocalesudvendee.com

Médiateur de la République

Mme GABORIAU est présente les 2^{ème} et 4^{ème} mardis du mois de 9 h 30 à 12 h en Mairie de Maillezais

Multi services Sud Vendée

C.A.U.E (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement)

Les architectes consultants du CAUE ont pour mission de vous accompagner, de faciliter la préparation des dépôts de permis de construire ou de répondre à vos questions.

Ils vous orientent lors des différentes étapes de votre projet et peuvent créer le lien vers les autres intervenants : commune, DDTM, architectes des Bâtiments de France.

Permanences : M. Aymeric DUVIGNEAU - Architecte Conseil du CAUE

Sur rendez-vous Tél : 02 51 53 11 90 - Mail : contactads@ccpaysfontenaylecomte.fr



La FAVEC (Fédération des Associations de Conjointes Survivants et Parents) d'Orphelins accueille, écoute, accompagne, informe les veuves, les veufs, les orphelins et défend leurs droits

Des permanences sont assurées sur tous les secteurs de Vendée.

Dans votre commune :

Renseignements : Mme GRÉAU Étiennette 02 51 56 27 52

Mme BAROTIN Aline 02 28 14 03 48

15 rue Anatole France
85000 La Roche Sur Yon
Email: adv85@sfr.fr
Tél : 02.51.37.03.14

*Sur le plan départemental, permanences le lundi de 10h à 17h et le samedi sur rendez-vous.
15, rue Anatole France à la ROCHE SUR YON*

Renseignements au 02 51 37 03 14



SOS FEMMES VENDÉE

SOS Femmes Vendée

BP 712

85017 LA ROCHE SUR YON

Tel 02.51.47.77.59

Mail : accueilfemmes@wanadoo.fr

www.sosfemmesvendee.fr

DÉCLARATIONS EN MAIRIE

PACS

Depuis le 1^{er} novembre 2017, la conclusion d'un PACS peut se faire à la mairie du lieu de la résidence commune (un rendez-vous préalable est nécessaire) ou chez un notaire.

www.justice.gouv.fr

Élections

Chaque électeur a la possibilité de vérifier sa situation électorale (inscription) sur le site <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F34687>.

Les inscriptions sur la liste électorale sont recevables en mairie jusqu'au 07 février pour permettre le vote aux élections municipales.

Recensement

Se faire recenser en Mairie entre le jour de ses 16 ans et le dernier jour du 3^e mois qui suit celui de l'anniversaire. Pour tout renseignement complémentaire, Centre du Service National d'ANGERS au 02.44.01.20.50 www.defense.gouv.fr/jdc - ou www.service-public.fr

Chiens dangereux - Permis de détention

Rappel : les animaux errants sont conduits à la fourrière sur ordre de la Mairie.

Obligation de déclarer en mairie les chiens de 1^{er} et 2nde catégorie

Toute morsure d'animal doit également être déclarée en mairie au plus tôt pour que la procédure prévue par les pouvoirs publics puisse être mise en place rapidement (mise sous surveillance vétérinaire de l'animal pendant une période de 15 jours avec trois visites et compte rendu comportemental)

Puits et forage

Tout puits ou forage réalisé à des fins domestiques doit faire l'objet d'une déclaration en Mairie. La déclaration est obligatoire pour tous les ouvrages. Le document Cerfa est disponible sur place ou téléchargeable sur le site www.forages-domestiques.gouv.fr. Une analyse d'eau doit être jointe à la déclaration. (Analyse possible [prestation payante] par le Laboratoire de l'Environnement et de l'Alimentation de la Vendée - Rond-point Georges Duval - CS 80802 - 85 021 LA ROCHE-SUR-YON cedex - 02 51 24 51 51 - labo@vendee.fr)

Urbanisme

Tous les travaux modifiant l'aspect extérieur doivent faire l'objet d'une demande d'autorisation préalable en Mairie :

DÉCLARATION PRÉALABLE pour les travaux de faible envergure (modification de façade, modification des ouvertures, création d'ouvertures, création d'une surface au sol inférieure à 20 m²...)

PERMIS DE CONSTRUIRE pour les autres travaux (construction d'une surface au sol supérieure à 20 m², changement de destination, modification du volume des bâtiments soit par création de niveaux soit par surélévation de la toiture...)

ATTENTION : En site classé les déclarations sont obligatoires, quelle que soit la surface construite.

Les imprimés sont disponibles sur le site : <http://vosdroits.service-public.fr/particuliers/N319.xhtml>
Pour toute modification (Coupe d'arbre, abattage, plantations, clôtures, constructions et modifications de bâtiment...) en site classé renseignements possibles :

DREAL Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement

Courriel : DREAL-Pays-de-la-Loire@developpement-durable.gouv.fr

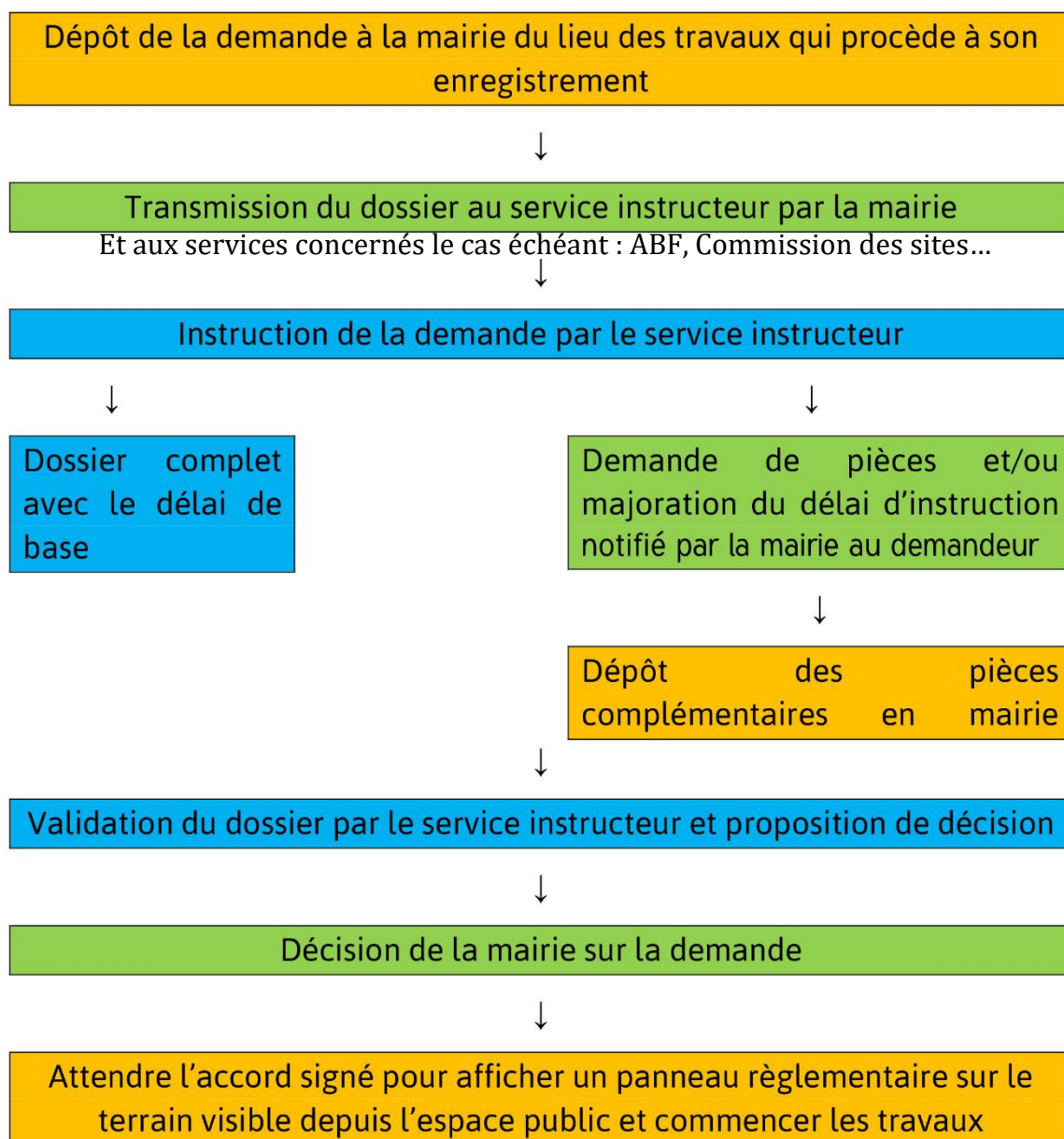
Contact : 02.40.99.58.08 - (Mme NICOL Charline Inspectrice des Sites)

S.T.A.P. (Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine)

Tél. : 02 53 89 73 00- Courriel : sdap.vendee@culture.gouv.fr

Contact : 02.51.37.25.49 – (M. Étienne Bartczak- Architecte des Bâtiments de France)

Procédure d'instruction d'une demande d'autorisation d'urbanisme :



SE PROCURER LES DOCUMENTS IMPORTANTS

La carte nationale d'identité & le passeport biométrique

Les Mairies de Maillezais et Fontenay-le-Comte sont habilitées à recevoir tous les dossiers de demande. Attention à prendre rendez-vous au préalable (Tél : 02.51.00.70.25 Mairie de Maillezais – 02.51.53.41.41) – Possibilité de préparer le dossier (pré-demande sur internet : <http://predemande-cni.ants.gouv.fr>)

Le certificat d'immatriculation d'un véhicule - Le permis de conduire

Toutes les démarches doivent se réaliser en ligne sur internet :

<https://permisdeconduire.ants.gouv.fr>

<https://immatriculation.ants.gouv.fr>

En cas de soucis de connexion, le médiateur du point numérique est présent en Préfecture et Sous-Préfecture.

Autres documents

Les extraits d'actes sont à demander à la mairie qui les a établis.

Les extraits de casier judiciaire sont à demander à Casier Judiciaire National, 107 rue du Landreau 44079 Nantes cedex 1 ou directement en ligne sur le site. Information sur www.service-public.fr

AUTRES INFORMATIONS

Travaux près de réseaux ou canalisations

Pour que vos travaux n'endommagent pas les réseaux et canalisations, vous devez obligatoirement consulter le télé-service et déclarer vos travaux www.reseau-et-canalisation.gouv.fr

Réglementation sur l'emploi du feu

Vous pouvez trouver en Mairie l'arrêté concernant la réglementation de l'emploi du feu en vue de prévenir les incendies :

Arrêté 12 SIDPC-DDTM 627 du 26/11/2012, portant réglementation de l'emploi du feu sur le département de la Vendée.

En résumé : l'incinération des déchets verts à l'air libre est proscrite et il n'est plus possible au Maire de délivrer des dérogations. Ces déchets verts doivent être prioritairement apportés en déchetterie ou recyclés par compostage.

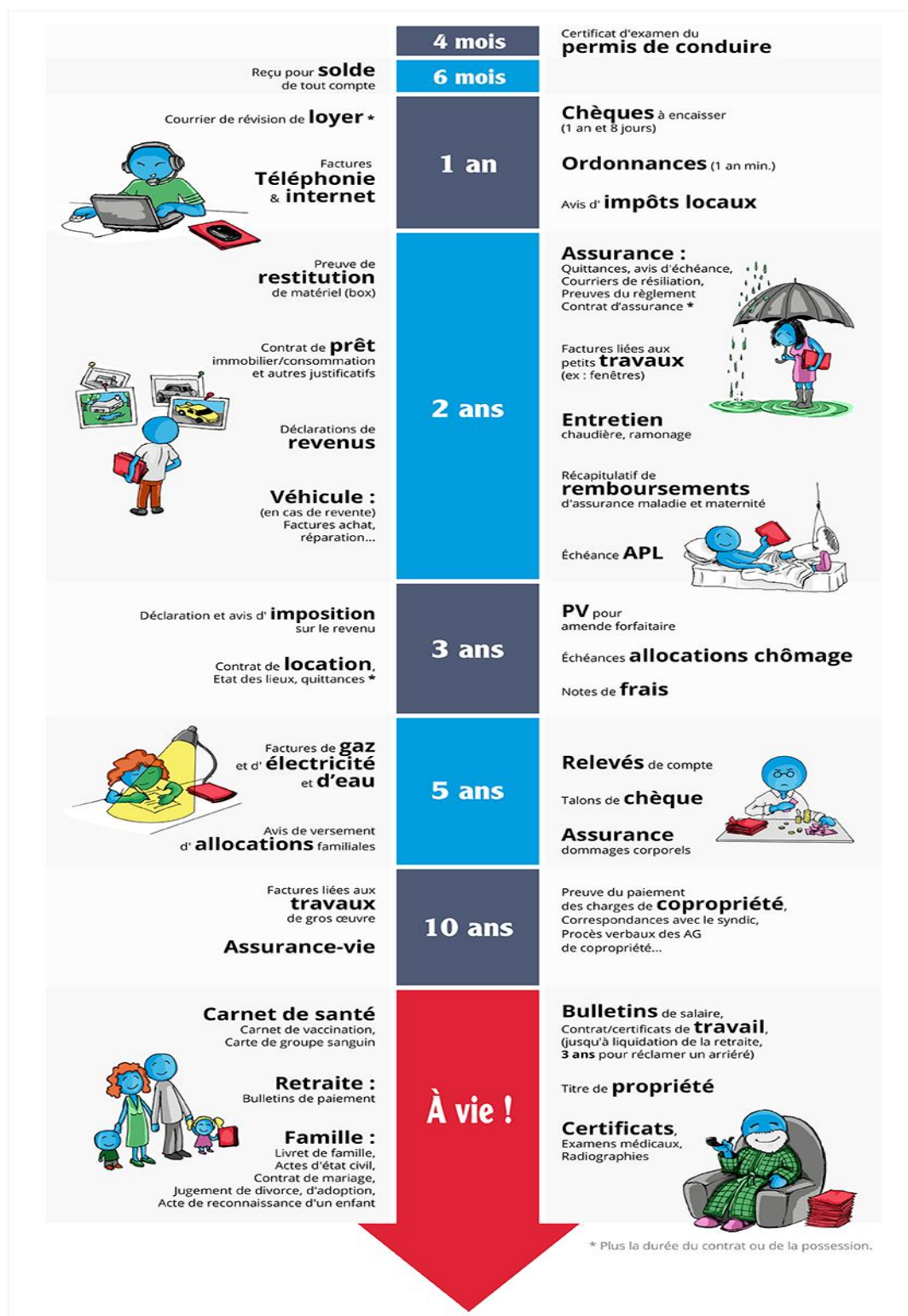
Abeilles :

Une intervention des apiculteurs pour récupérer les essaims est possible. Elle est payante. L'Abeille Vendéenne, Syndicat Apicole départemental, regroupe des apiculteurs qui se proposent de récupérer les essaims d'abeilles.

Le Syndicat Apicole Départemental tient à disposition la liste des apiculteurs de Vendée. Vous pouvez la demander par mail à l'adresse suivante : asso.maires@cdg85.fr ou par téléphone au 02 51 44 1025.

DELAIS DE CONSERVATIONS DES DOCUMENTS PERSONNELS

Trier et conserver les documents est une précaution indispensable dans l'éventualité de litiges futurs. Certains documents, même de date très ancienne peuvent s'avérer être des preuves incontestables. En revanche, certains documents ne méritent pas d'être conservés trop longtemps. Les délais de conservation des documents varient selon leur nature. Les durées indiquées sont des durées minimales pendant lesquelles il est prudent de conserver les documents. Il s'agit d'informations non exhaustives et indicatives qui ne recouvrent pas tous les cas de figure



LOCATION DU FOYER COMMUNAL

Le foyer communal de Saint Sigismond peut être loué pour des mariages, banquets, lunchs, repas dansants, bals, conférences... La commission de sécurité a fixé à 220 le nombre maximum de personnes qui peuvent y être accueillies.



La demande de location doit être faite auprès du secrétariat de mairie, au plus tôt un an avant la date prévue. Elle est soumise à l'acceptation du Maire. L'autorisation entraîne pour le locataire l'adhésion au règlement et aux tarifs fixés par le conseil municipal. La réservation n'est effective qu'à réception en mairie du règlement signé.

La prise de possession des clefs se fait le vendredi après-midi à la mairie pour les locations du week-end ou sur rendez-vous pour les autres locations. La salle est disponible à compter du vendredi 17 h.

LIBELLÉ	TARIF 2020 COMMUNE en EUROS	TARIF 2020 HORS Cne en EUROS
Vin d'honneur ou réunion d'association	16.00	40.00
Bal (sans vaisselle)	56.00	105.00
REPAS (pas de musique)	56.00	105.00
Vin d'honneur + Bal (pas de vaisselle)	80.00	120.00
Vin d'honneur+repas+Bal	96.00	147.00
repas +bal ou dîner dansant	88.00	147.00
Concours de belote	48.00	80.00
location cuisine seulement	3.00	
location nuitée seulement	16.00	16.00
Cours de gym & animations payantes (environ 1h)	8.00	10.00
réunion club 3ème âge (jeudi 1/2 sem impaire)	gratuit	
Stes Commun.:		
Bal expo cinéma et autres anim.	32.00	80.00
REDEVANCE CHAUFFAGE Les locations du mois de octobre au mois de mars - maximum 20 €	10% du tarif	10% du tarif
REDEVANCE ORDURES MENAGERES		
Location avec REPAS	8.00	8.00
Autres locations	2.00	2.00

TROMBINOSCOPE

Le conseil municipal



LA MACHE Denis
Maire
Rue du Port – Reth
02.51.52.99.63



COIFFÉ Bernard
1^{er} Adjoint
13 Le Canal de Reth
02.51.52.90.94



BARBIER Martine
2^{ème} Adjointe
06.33.18.07.06



GUILLOT Élisabeth
3^{ème} Adjointe
2 Résidence « Le Clos »
09.53.87.11.71



QUILLET Jocelin
04 Rue des Loges
02.51.51.80.41



VRIGNAUD Luc
8 Route de Damvix – Reth
02.44.37.60.74



MONTAMAT Éliane
11 ter Grand'Rue – Le Coudreau
09.67.49.27.42



AIRAUD Claude
19 Route de Damvix—Reth
02.51.52.98.48



HOUILLER Béatrice
85420 LIEZ
06.09.77.11.79

Les employés communaux



PEROCHEAU Céline

Adjoint technique – titulaire

Temps non complet

THIBAUT Pétronille

Secrétaire de Mairie - Titulaire

Temps complet



THIBAUT Éric

Adjoint technique principal 2ème classe - Titulaire

Temps complet

MOREAU Xavier

Adjoint technique 2ème classe - Titulaire

Temps non complet

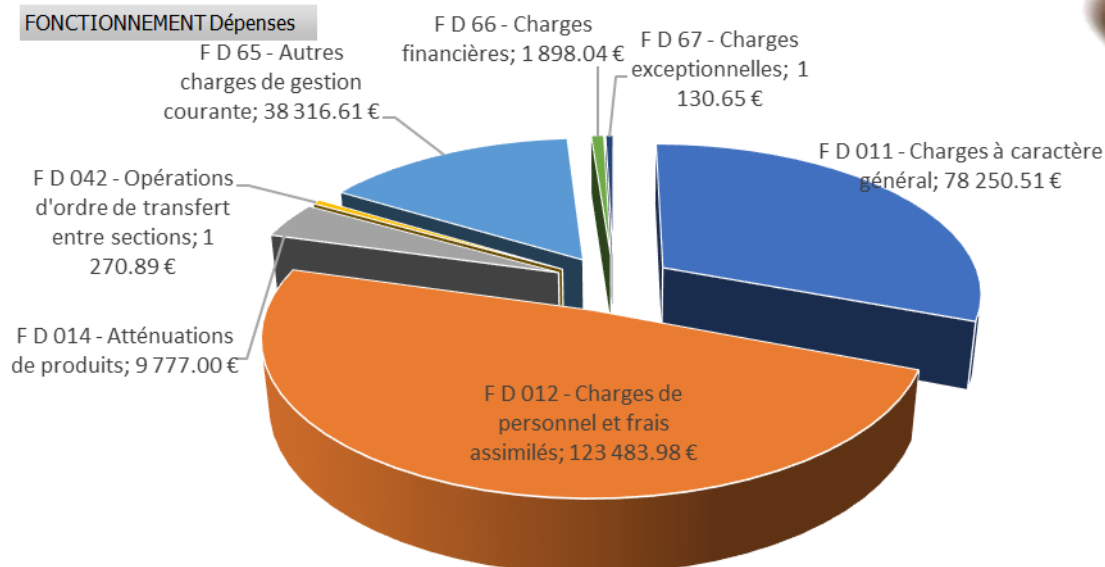


L'ÉTAT DE NOS FINANCES

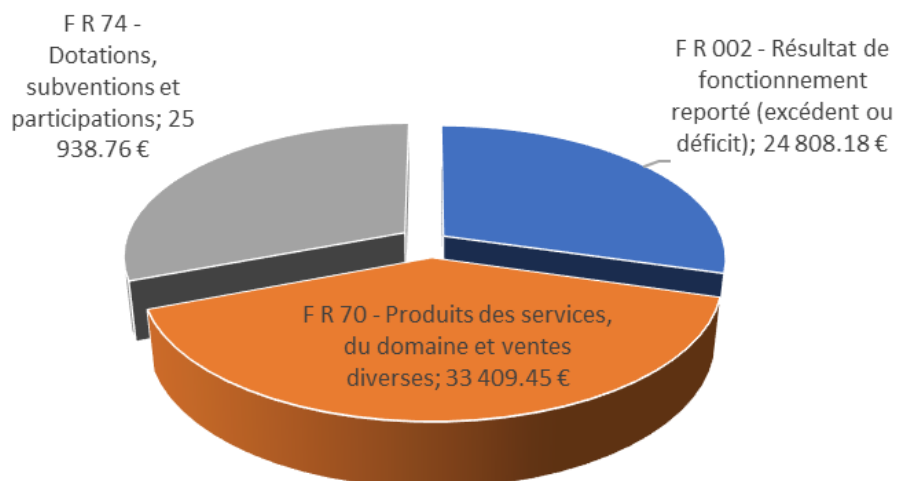
Budget communal 2019 (à la date d'édition du bulletin)



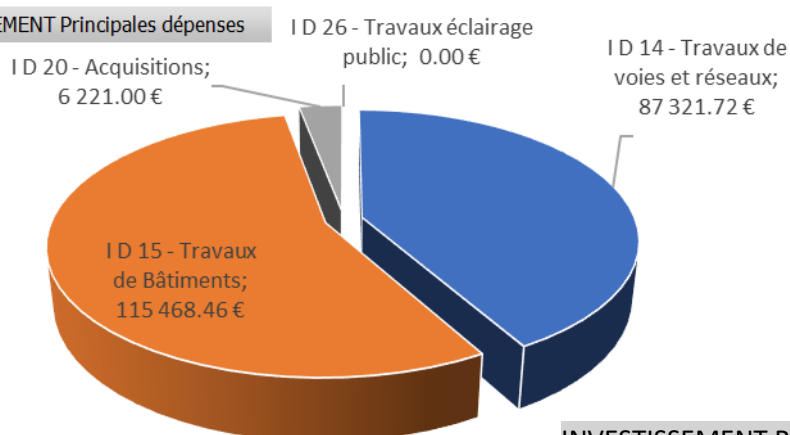
FONCTIONNEMENT Dépenses



FONCTIONNEMENT Recettes



INVESTISSEMENT Principales dépenses



INVESTISSEMENT Recettes : 358 509.08 €

Certaines dépenses et recettes d'investissement engagées en 2019 sont enregistrées en restes à réaliser

Subventions 2019

Pour pouvoir bénéficier d'une subvention communale, les associations doivent fournir une copie de leurs statuts, le compte rendu de l'assemblée générale (par l'invitation de la commune à l'AG), une attestation d'assurance et justifier d'une activité d'intérêt local.



SECOURS CATHOLIQUE	100,00
Ass Ecole Pompiers	100,00
Ass RESTO COEUR	100,00
Asso ADAPEI ARIA	80,00
Association " Vivre la vie"	80,00
Ass chasse	150,00
Ass 3ème âge	80,00
Ass collège Marais Poitevin CES	120,00
Ass collège St martin FSE	180,00
Ass Banque alimentaire	100,00
Ass Art & Loisirs	80,00
Ass l'Atelier	0,00
Ass Foyer de Jeunes	0,00
Ass APE	125,00
Ass ACPG CATM (anciens combattants)	80,00
Ass pompiers Damvix	40,00
Ass Pompiers Maillezais	40,00
Ass ADMR (aide à domicile en milieu rural)	Décision reportée
Ass Union Gymnique du Marais	80,00
Chambre des métiers	45,00
Ass Rugby marais poitevin	80,00
Ass Les Copains barjots de St Simin	80,00
Ass Ocoudreaukospass	80,00
Les Baladeurs du marais	80,00
TOTAL A VOTER	1 900,00

État de l'emprunt

Code de l'emprunt	Objet de l'emprunt	N° contrat	Montant du contrat	Dette en Capital au 1er Janvier	Montant des échéances pour l'exercice
2016-001	PRET INVESTISSEMENTS 2015	MON507309E UR/0507816/0	120 000.00 €	102 257.54 €	9 192.96 €
2018-001	PRET ASSAINISSEMENT COLLECTIF	MON522693E UR	145 000.00 €	145 000.00 €	8 961.29 €

Taux d'imposition 2019

Libellés	Bases notifiées (si connues à la date de vote)	Variation des bases/(N-1) (%)	Taux appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%)	Variation de taux/N-1 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit/N-1 (%)
Taxe d'habitation	320 700,00	1,39	16,81	0,00	53 910,00	1,39
TFPB	207 300,00	5,71	16,32	0,00	33 831,00	5,71
TFPNB	57 800,00	0,70	62,84	0,00	36 322,00	0,70
CFE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL	585 800,00	2,81			124 063,00	2,33

BUDGET COMMUNAL EMBARCADÈRE

Le budget «embarcadère» ne reflète pas l'intégralité de l'activité du site, mais seulement la contribution de la commune à son fonctionnement, à son entretien et aux aménagements mis en place pour faciliter l'exploitation mise en œuvre par le gérant sous la forme d'un bail commercial. Ainsi, outre le paiement d'un loyer, l'intégralité des frais de consommations d'eau et d'électricité est assurée par le gérant. Celui-ci assure également des activités de nettoyage et d'entretien pour le compte de la commune. Il effectuait également une prestation peinture sur les barques estimée à 700 €. Depuis 2018, cette prestation est réalisée par le service technique municipal. Cette somme vient donc désormais en complément du loyer. Le gérant doit également un nombre fixe de gratuités de tours de barques dont la commune peut librement disposer pour les particuliers (nouveaux arrivants...) et pour l'école. En contrepartie, l'intégralité des recettes d'exploitation du site est perçue par le gérant. Celles-ci n'apparaissent donc pas dans ce budget.

Principale activité touristique de notre commune, la municipalité a fait le choix de la soutenir en assurant les charges d'entretien et d'aménagement tout en percevant un loyer le plus bas possible afin de garantir un équilibre budgétaire sans pénaliser le dynamisme commercial.

Ordonnancé		
FONCTIONNEMENT		
Dépenses	9 089.22	*1
Recettes	4 992.26	*2
INVESTISSEMENT		
Dépenses	0.00	*3
Recettes	10 900.70	*4

*1 : Résultat reporté de fonctionnement, diverses dépenses d'entretien, et amortissements

*2 : Subvention communale (loyer

*3 : Travaux en régie

*4 : Résultat reporté d'investissement, amortissements

BUDGET COMMUNAL ASSAINISSEMENT

L'assainissement collectif entrant dans les compétences de la communauté de communes Vendée Sèvre Autize au 1/1/2020, la commune a clôturé ses écritures à la date du 31 décembre. Après cette date, les prêts, les dépenses et les recettes seront gérés directement par la communauté de communes qui a décidé de laisser au budget principal des communes, le résultat de clôture 2019 du budget assainissement.

Au moment du transfert 51 raccordements ont été appelés pour la Participation Forfaitaire Assainissement Collectif (taxe de raccordement). Les autres seront taxés à hauteur 1700 €, pour les demandes de raccordements qui interviendront jusqu'à la date d'échéance dès 2 ans de mise en service pour les bâtiments existants. Sauf dérogations accordées, le raccordement des immeubles aux réseaux publics de collecte est obligatoire dans le délai de deux ans à compter de la mise en service du réseau public de collecte. Passé ce délai, les contrevenants s'exposent à des pénalités.

	Section d'investissement	section de fonctionnement	total des sections
RECETTES	221 772.03	59 210.00	280 982.03
DEPENSES	98 012.53	9 210.14	107 222.67
RESULTAT DE L'EXERCICE	123 759.50	49 999.86	173 759.36
Report résultat cloture année 2018	-131 355.93	12 632.72	-118 723.21
part affecté invest 2019		-632.29	
RESULTAT DE CLOTURE 2019	-7 596.43	62 000.29	54 403.86

ENVIRONNEMENT VOIRIE ET BÂTIMENTS

Eau potable

À la suite des travaux d'assainissement et avant les réfections définitives de voirie, Vendée Eau avait décidé de renouveler ses canalisations vieilles d'une cinquantaine d'années. Ces travaux ont été engagés peu après dans les rues de l'Église et de la Mairie, mais malheureusement reportés d'un an sous la route départementale dans la traversée du bourg ; ce qui a eu pour effet une seconde phase de perturbations pour les riverains. Bien que n'étant pas intervenue en tant que maître d'ouvrage et donc en aucun cas responsable du planning de chantier, la commune tient néanmoins à remercier les riverains pour leur patience.

À ce jour, grâce à ces travaux, l'amiante-ciment et le plomb ont donc disparu au profit du PVC et ce jusqu'aux compteurs des abonnés.

École

Les portails de l'école du côté de la route départementale et côté Mairie étaient vieillissants et d'un fonctionnement compliqué. Nous avons donc confié à l'Entreprise « Jardins d'Autize » le remplacement de ces deux éléments qui sont maintenant robustes et fonctionnels. Ils ont été subventionnés à hauteur de 80 %.



La réfection des peintures intérieures (classes et couloir) est prévue pendant les vacances de février.

Affichage municipal

Nous avons jusque-là 10 tableaux d'affichage municipal en bois et en très mauvais état dans lesquels l'humidité dégradait très vite le papier. La municipalité a donc acheté et posé 6 nouveaux tableaux en aluminium avec porte vitrée et serrure ; 1 dans chaque hameau et village, et 1 dans le bourg.

Église

Depuis plusieurs années, nous étions très attentifs à l'état de la toiture de l'église. La mise en place du plan de financement nous a pris beaucoup de temps, mais enfin les différents accords de subventions nous ont été notifiés. Le chantier est subventionné à 80 %. L'entreprise est retenue et devrait débiter les travaux au cours du 1er trimestre.

Atelier

Nous avons inauguré l'atelier en mai dernier et ce local, très apprécié par notre agent communal et qui permet de travailler en toute sécurité et commodité, nous offre en dehors du bourg des espaces intérieurs et extérieurs adaptés aux différentes tâches et manœuvres - entretien des barques -stockages divers - livraisons poids lourds - etc. Longue vie à ce bâtiment.



Voirie

Cette année, deux chemins ruraux ont fait l'objet d'une réfection complète :

- " Les Vignes " (Canal de Reth vers le Coudreau)
- " Bouloup " (Le Coudreau vers le canal de l'Autize)

Sur l'ensemble des voies communales, les différentes fissures ont été traitées en fin d'été dans le cadre du PATA (point à temps automatique) .

La traversée du bourg par la route départementale 68 est, quant à elle, prévue en enrobé par le Département courant 2020.

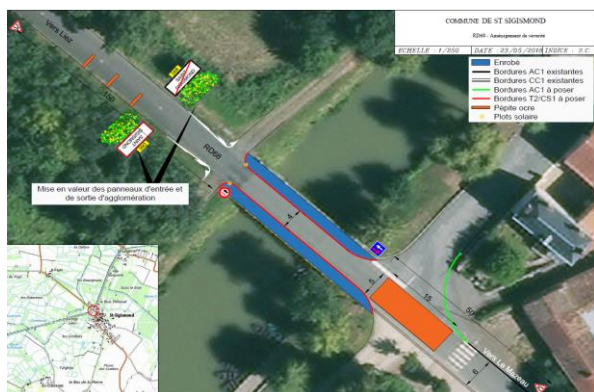
Téléphonie mobile

L'accès pour tous à la téléphonie mobile est devenu une nécessité. En ce XXIème siècle déjà bien engagé, il est de plus en plus difficile de considérer que sur des zones habitées et fréquentées de notre territoire, il n'est pas possible de passer un appel téléphonique. C'est pourtant le cas de certaines parties de notre commune. C'est pour cela que, répondant à la forte demande des habitants, notre commune est entrée dans le dispositif de résorption des zones blanches. L'installation d'une antenne relais doit permettre à tous, quel que soit l'opérateur de proposer un réseau mobile (appel et données numériques) de qualité.

De nombreuses difficultés techniques ont dû être surmontées. En effet, afin de répondre aux exigences de couverture, le relais doit être implanté dans un rayon de quelques kilomètres autour du bourg. Il doit être accessible par voie carrossable et à proximité des réseaux d'alimentation électrique. Il doit en outre être en communication visuelle avec les autres relais proches. Or, 80 % de notre territoire est situé en site classé « Marais Poitevin » sur lequel une antenne relais ne peut être installée. Notre clocher, inadapté, ne pouvait héberger les antennes et seule une ligne électrique moyenne tension traverse la zone d'accueil potentielle. Prenant en compte ces contraintes, les investigations se sont poursuivies durant l'année 2019. Une zone d'implantation est actuellement à l'étude en limite du Mazeau, permettant ainsi de répondre à nos exigences et, mais aussi d'optimiser la couverture sur cette commune voisine.

Aménagements de sécurité

En raison des vitesses excessives et de comportements d'automobilistes irresponsables constatés à St Sigismond (embarcadère) et à Reth (route de Damvix), la municipalité a décidé, avec l'appui de l'Agence Routière Départementale de mettre en place des dispositifs de ralentissement (plateau surélevé à Reth) et rétrécissement de chaussée avec un sens prioritaire sur le pont de St Sigismond. Le marché public est lancé pour une réalisation en 2020.



Règlement général sur la protection des données

Le règlement général sur la protection des données (RGPD), est un règlement de l'Union européenne qui constitue le texte de référence en matière de protection des données à caractère personnel. Les principaux objectifs du RGPD sont d'accroître à la fois la protection des personnes concernées par un traitement de leurs données à caractère personnel et la responsabilisation des acteurs de ce traitement.

En application de ce règlement, la commune a mis en place des procédures permettant de concilier respect de la vie privée et maintien des services aux habitants. C'est pourquoi une autorisation est systématiquement demandée pour figurer sur les listings permettant de recevoir les mails d'information, les invitations à nos manifestations... La confidentialité de ces données est strictement garantie.

Vœux du Maire (janvier 2019)

La cérémonie est le premier événement important de l'année dans la vie de la commune et permet de pouvoir souhaiter ses vœux aux personnes que l'on n'a pas encore vues. La population répond toujours nombreuse à cette rétrospective de l'année passée. Elle a la primeur de la vidéo qui retrace les réalisations et les projets (les vidéos réalisées par la commune sont visibles sur sa chaîne YouTube).

À l'issue du discours de Monsieur Le Maire, les nouveaux arrivants ont été mis à l'honneur, ainsi que les nouveau-nés de l'année. Fleurs et arbres fruitiers leur sont offerts en guise de bienvenue.

08 mai et 11 novembre

Comme chaque année, les commémorations des deux armistices se déroulent en partenariat avec la commune du Mazeau afin de perpétuer l'indispensable devoir de mémoire.



08 mai
Le
Mazeau



11 novembre
St Sigismond



Vu le succès du repas du 11 novembre 2018, les municipalités des deux communes ont décidé en partenariat avec les associations d'anciens combattants de Saint Sigismond et du Mazeau de renouveler le programme mis en place l'an passé. Cela fut de nouveau un vrai succès tant le 08 mai au Mazeau que le 11 novembre sur notre commune. Une organisation nouvelle qui semble donner satisfaction à une très large majorité.

Journée citoyenne

Le 25 mai s'est déroulée la nouvelle édition de cette journée, dont le succès ne se dément pas d'année en année. Plusieurs actions étaient possibles :

- Nettoyage des conches à Reth
- Entretien des sols à l'église
- Peinture du préau à l'école

Cela prouve qu'ensemble l'on peut travailler pour le bien-être et le bien-vivre de tous. Afin de terminer cette journée de manière conviviale, les participants se sont retrouvés autour d'un repas.

Fête de la Musique

Cette année, nous avons eu le plaisir d'accueillir trois groupes : Cici, Kader et Turbodiese au port de St Sigismond.

Des prestations de qualité ont été une nouvelle fois proposées au public.

La possibilité de se restaurer et de boire un verre entre amis était à nouveau proposée par M. Liebot, gérant de l'embarcadere.



13 juillet

Cette année, nous avons décidé d'innover en organisant l'ensemble de la soirée en extérieur. Avec l'aide du beau temps, cela fut une réussite. Cette manifestation est toujours un moment où la population se déplace en nombre pour participer à l'ensemble de la soirée ou pour venir pour la retraite aux flambeaux, feu d'artifice et bal. Cette année, la buvette était au profit de l'association « Les Copains Barjots », car c'était la plus jeune association. La partie musicale était assurée par DJ music light show.



Barbecue de la convivialité

Le 08 septembre a eu lieu la deuxième édition de ce barbecue qui s'est déroulée sur le terrain communal du Coudreau. Cette fois encore, la consigne était : *venez comme vous êtes. Amenez vos grillades et la municipalité met à votre disposition les barbecues, et vous offre l'apéritif et le café. N'hésitez pas à venir avec vos familles, amis pour un vrai moment de partage et de bonne humeur.*



Repas des aînés

C'est un événement important pour les aînés de la commune et les membres de l'équipe municipale.

Aux prémices de l'hiver, lorsque les journées se font plus courtes et grises, il est agréable de se retrouver autour d'un bon repas et de pouvoir discuter, chanter et jouer aux cartes.



Arbre de Noël communal



Cette année nous avons fait évoluer cette manifestation. En effet, le père Noël accompagné de ses cochers (Éric et Camille) s'est rendu à l'école du Mazeau pour aller chercher les enfants en calèche. Les enfants, une fois grimpés, ont profité du petit goûter offert par la commune pendant que Scorpion et Palourde, les deux chevaux ont entrepris le retour vers le foyer de Saint-Sigismond.



Petits et grands ont adoré cette promenade ensoleillée, souhaitant prolonger la balade d'un second tour du bourg, ils ont chanté à gorge déployée les chants de Noël pour interpellier les gens qui regardaient passer ce transport bien inhabituel !! Ensuite, ils se sont retrouvés à la salle. Pour les faire patienter avant le début du spectacle et le retour du vieil homme rouge et blanc, ils ont pu jouer, danser et manger pizzas et quiches.

Le spectacle a été assuré par la compagnie des acteurs en herbe avec le spectacle « J'ai vu le loup ».

Ensuite le père Noël est revenu pour faire la distribution des cadeaux accompagné de son renne et de ses lutins. La soirée s'est terminée autour d'un chocolat chaud, d'un verre de vin chaud et d'un morceau de brioche.



100 ans

En avance sur le prochain bulletin 2020, nous souhaitons faire part d'un évènement important dans la commune : Mme Annette CASTEX, notre doyenne, née le 01 janvier 1920, a soufflé ses 100 bougies cette année !

La commune l'a mis à l'honneur vendredi 03 janvier 2020. La famille avait souhaité convier quelques amis et proches pour que la fête soit la plus réussie possible. C'est donc avec beaucoup d'émotion qu'elle a profité de la soirée entourée de sa famille et ses amis.



Après un petit résumé de sa vie, M. le Maire l'a félicité pour son dynamisme, sa joie de vivre et sa participation aux animations communales. Il lui a souhaité un très bon anniversaire et lui a remis au nom de la commune une composition florale.

Après un peu de musique et de chants avec son amie Cici, un petit vin d'honneur a clôturé sa soirée.

Bonne année 2020 et bonne santé Annette !

Affaires scolaires

Depuis 2002, la commune de Saint-Sigismond est en «regroupement pédagogique intercommunal» avec les communes de Liez et du Mazeau. Les élèves sont par classe de deux niveaux seulement (sauf exception). Les enseignantes y trouvent un confort et peuvent consacrer plus de temps aux élèves. La répartition des élèves dans chaque classe reste du ressort des enseignants. Elle se décide en conseil des maîtres.

Pour la rentrée scolaire 2019/2020,

École Publique de Saint Sigismond

61 rue Principale 85420 Saint-Sigismond

Tél. : 02 51 52 93 19

Directrice : Marie PROUST

L'école accueille les enfants du Cours Élémentaire 1^{ère} et 2^{ème} année (CE1-CE2). 25 élèves



École Publique de la commune de Liez

85420 LIEZ

Tél. : 02 51 00 75 27

Directrice : Isabelle BORTOLOTTI

L'école accueille les enfants de la Grande Section de maternelle (GS) et ceux du Cours Préparatoire (CP) .16 élèves



École Publique de la commune du Mazeau

53 route de Sainte-Christine 85420 Le Mazeau

Tel École primaire : 02 51 52 91 01

Tel École maternelle : 02 51 00 94 24

Directrice : Mme Élodie CHARTIER

Professeur des écoles (Maternelle) : Isabelle JOSLAIN

L'école du Mazeau est composée de deux classes. La première accueille les enfants de Petite Section (PS) et Moyenne Section (MS) (22 élèves), classe la mieux adaptée à l'accueil des petits. La seconde accueille les élèves de Cours Moyen 1^{ère} et 2^{ème} année (CM1 et CM2, 16 élèves). Cette classe peut ainsi profiter du plateau sportif indispensable à cet apprentissage avant le départ pour le collège. L'école du Mazeau a connu cette année un réaménagement avec des locaux neufs pour la classe des CM, un bureau d'accueil pour la Directrice, et une salle de motricité qui accueillera bientôt l'accueil périscolaire.



Merci à nos institutrices ainsi qu'aux employés communaux qui travaillent dans les écoles (dans les classes ou les cantines).

Le transport scolaire

Depuis le 1er septembre 2019, le Conseil Régional des Pays de la Loire prend en charge la gestion des transports scolaires de votre département.

Les modalités d'inscriptions et les principes d'organisation des circuits ont été modifiés ainsi que les conditions financières. Inscription aux transports scolaires par internet Rubrique Transport scolaire régional en Vendée sur le site du Conseil Régional. www.transports.vendee.fr.

Inscriptions en cours d'année : s'adresser aux organisateurs secondaires

Les transports sont garantis par l'entreprise Soulard pour une compétence assurée par le conseil Régional (avec un service déconcentré au Département). Deux bus assurent le transport scolaire sur le RPI. L'AFR (Association Familles Rurales de Maillezais) et la commune du Mazeau restent organisateur secondaire (gèrent l'accompagnement, les circuits...) et appellent les participations des parents et des communes.

2 Types de transports

- Pré-ramassage : Lorsque le transporteur prend en charge l'enfant près de son domicile pour l'emmener vers une des écoles du RPI
- Transport RPI : transport scolaire entre les écoles du RPI

RAPPEL : Quel que soit le transport utilisé, l'inscription préalable est obligatoire.



Action Sociale

Rencontres intergénérationnelles

Les rencontres autour des jeux et de l'atelier couture (réalisation de petites maisons) ont repris à la rentrée scolaire 2019. Les participants (enfants et aînés) trouvent toujours un grand plaisir à partager ces moments.

N'hésitez pas à vous inscrire. Cette année les classes CE1 et CE2 ont un effectif important de 25 élèves. Nous avons besoin de plus de bénévoles. Si vous souhaitez rejoindre le groupe, voici les dates pour 2020 : 13 janvier, 9 mars, 4 mai, 29 juin. Les rencontres ont lieu à l'école de 13 h 30 à 14 h 30. (Contact : Mme Barbier Martine 06.33.18.07.06 ou Montamat Eliane 09.67.49.27.42)



Transport solidaire

Quatre chauffeurs bénévoles : M. et Mme BREGEON, Mme MONTAMAT et Mme VAILLANT assurent le service

Pour toute demande d'informations : Mme Martine BARBIER au 06.33.18.07.06

Quinzaine bleue

Le CCAS a proposé cette année une animation sur le thème « Après-midi jeux dans une ambiance rétro ». 17 personnes se sont retrouvées au foyer communal dans une ambiance chaleureuse. Nous remercions l'ensemble des participants :

- Le club « Le Repos de l'Autize », pour sa participation active aux différents jeux
- La brocante du Mazeau pour le prêt d'objets vintage,
- Le club « Les baladeurs du Marais » pour l'exposition de voitures et mobylettes anciennes, Un goûter a clôturé cet après-midi récréatif.

Le Secours Catholique près de chez vous !...

Le Secours Catholique vient en aide aux personnes en difficulté. Pour cela, les personnes désirant cette aide doivent se faire connaître et s'inscrire en Mairie

Nous recevons ces familles à l'épicerie solidaire deux fois par mois (le mercredi tous les 15 jours), les dates vous seront données en Mairie.



L'espace vêtements est ouvert les mêmes jours, **il est ouvert à tous**. Nous y avons les vêtements neufs et d'occasion et acceptons les dons de vêtement en parfait état.

Le local se situe : **15 rue de la treille 85420 MAILLEZAIS**

Pour tous renseignements, adressez-vous à :

Josy FLEURET : Responsable de l'espace vêtements - 02.51.52.94.77

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)

Le Centre Communal d'Action Sociale prend en charge la cotisation annuelle des chauffeurs bénévoles auprès du centre social « Le kiosque » de Benet

Il a étudié et accepté des demandes de délais de paiement pour la taxe de raccordement à l'assainissement collectif.

Le listing des personnes isolées a été révisé et les membres du C.C.A.S. doivent l'utiliser en cas d'intempéries, ou évènement externes (canicule, tempête, inondations...)



pour tous, toute la vie, partout

Un sourire au quotidien tout au long de votre vie

L'Association locale ADMR du service d'aide de Maillezais intervient sur les communes de Bouillé-Courdault, Liez, Maillezais, Nieul sur l'Autise, Saint Hilaire des Loges, Saint Pierre le Vieux, Saint Sigismond et Xanton-Chassenon.

Le service ADMR est ouvert à tous.

Aide à l'autonomie :

Les aides à domicile interviennent auprès des personnes âgées ou en situation de handicap pour les aider dans les tâches de la vie quotidienne (ménage, repassage, courses...) et également pour les actes essentiels (aide à la toilette, à l'habillage).

Le financement se fait par les caisses de retraite (CRAM, MSA, ou autres), par les caisses complémentaires ou mutuelles. Les personnes aidées bénéficient d'un crédit d'impôt de 50 % selon la loi en vigueur. Les factures peuvent être réglées en CESU.

La téléassistance permet aux personnes fragilisées par l'âge, le handicap ou la maladie de continuer à vivre chez elles en toute sécurité.

Aide auprès des familles lors d'une grossesse, problème de santé, décès.

Garde d'enfant, particulièrement pour les horaires atypiques.

Ménage, repassage pour toutes les personnes qui souhaitent se voir décharger des tâches ménagères.

Un financement de la CAF peut être obtenu en fonction du quotient familial. Les familles bénéficient aussi du crédit d'impôt de 50 %.

En 2018, l'Association locale ADMR du service d'aide de Maillezais a effectué :

1889 h auprès de 31 familles,

11 964 h auprès de 124 personnes âgées,

1439 h auprès de 10 personnes en situation de handicap,

714 h auprès de 10 personnes aidées en Mandataire,

35 personnes ont été aidées par le service de téléassistance.

Pour tous renseignements, n'hésitez pas à contacter les bénévoles référents pour la commune :

Mme Eliane MONTAMAT 09.67.49.27.42

M. Jean-Luc BREGEON 02.51.52.95.24

Vous pouvez aussi contacter **le secrétariat du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 30 et de 14 h à 17 h 30 au 02 52 61 45 68.**

Si vous avez un peu de temps libre et si vous souhaitez rendre service, vous serez les bienvenus au sein de notre équipe de bénévoles. Pour bien fonctionner et rester efficace, l'association doit assurer le renouvellement de ses membres. Merci à celles et ceux qui porteront attention à cet appel.

LE SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE GESTION DES ÉCOLES DU RPI DU MARAIS (SIGE)

Son objet

Le syndicat intercommunal a pour objet la gestion matérielle des écoles (acquisition des fournitures, acquisition, maintenance et entretien du matériel et mobilier dans les écoles, frais de télécommunication [téléphone & internet], frais de produits d'entretien pour cantines et écoles, frais de pharmacie, transport pour sorties, à l'exception des sorties culturelles financées par l'APE [Association des Parents d'Élèves], assurance RC des écoles, gestion des crédits pédagogiques, gestion des cantines du RPI Liez- Le Mazeau - St Sigismond. Ce syndicat a été créé en 2003 pour une plus grande équité entre les écoles. Les décisions budgétaires sont donc prises à la majorité par le bureau où siègent les maires des trois communes.

Composition du bureau

Le SIGE est composé de deux membres titulaires et deux membres suppléants de chaque commune. Mme HOUILLER Béatrice assure la présidence.



Les décisions du SIGE prises en 2019

VICE PRÉSIDENCE

En raison d'un changement de membre titulaire de la commune du Mazeau, le bureau a procédé à l'élection de Mme BARBIER comme vice-présidente

DÉROGATIONS

Rappelant que le SIGE et les communes mettent à la disposition des familles toutes les infrastructures nécessaires à la scolarisation de vos enfants :

- garderie : 7 h 30-9 h et 16 h 30 -18 h 30,
- ramassage scolaire [gratuit entre les écoles du RPI],
- cantines scolaires.

Le SIGE a pris la décision de ne plus accepter de dérogation..

TARIFS POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2019/2020

<i>Restaurant scolaire</i>	Tarifs année scolaire 2018/19	Tarifs année scolaire 2019/2020
Tarif enfants scolarisés	2,95 €	2,95 €
Tarif adultes	4,25 €	4,25 €
Tarif adulte non-rémunéré et stagiaire	4,25 €	4,25 €

Accueil Périscolaire	Pour info TARIFS 2018-2019	TARIFS accueil périscolaire du SIGE 2019-2020 QF <900	TARIFS accueil périscolaire du SIGE 2019-2020 QF >900
Tarif matin	1,65	1,90	2,10
Tarif soir	2,75	2,80	2,90
JOURNÉE ENTÈRE	4,20	4,50	4,90

Pour information des parents d'élèves : le seuil de recouvrement 15 €.

AUTRES DÉCISIONS

Dans le cadre de sa délégation, la présidente a validé plusieurs devis d'investissement :

- L'acquisition de tablettes numériques pour l'école du Mazeau [CM], un investissement attendu d'un montant de 5 795,70 € avec une subvention de 50 %
- L'acquisition de mobilier neuf pour le réaménagement de l'école du Mazeau pour un montant de 5 479,61 €
- Divers ustensiles pour les cantines – montant 378 €

Le bureau a nommé le Syndicat e -Collectivités Vendée comme personne morale en tant que DPO de la Collectivité et signé une convention pour l'accompagnement dans la démarche RGPD [Règlement Général pour la Protection des Données].

Suite à la démission de l'agent en poste, le bureau a décidé de recruter deux personnes pour gérer cette activité : Mme PEROCHEAU Céline qui officie comme directrice et Mme AVRIL Adélaïde.

EFFECTIFS

RÉPARTITION DES EFFECTIFS LE JOUR DE LA RENTRÉE 2019/2020						
	Classe de St Sigismond A1	Classe de Liez A2	Classe du Mazeau 1 A3	Classe du Mazeau 2 A4	enfants/Cne [=A1+A2+A3+A4]	élèvesext accueillis
ST SIGISMOND	11	4	8	5	28	1
LIEZ	4	4	7	2	17	3
LE MAZEAU	9	5	7	8	29	1
AUTRES COMMUNES	1	3		1	5	
TOTAL/Classe	25	16	22	16	79	5
TOTAL RPI -à la rentrée scolaire	79					

La comptabilité du SIGE

	Ordonnancé 2019 à la date d'édition
FONCTIONNEMENT	
Dépenses	56 686.66
011 - Charges à caractère général	45 934.26
012 - Charges de personnel et frais assimilés	10 080.49
65 - Autres charges de gestion courante	671.91
Recettes	84 156.39
002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	24 808.18
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	33 409.45
74 - Dotations, subventions et participations	25 938.76
INVESTISSEMENT	
Dépenses	6 438.96
21 - Immobilisations corporelles	6 438.96
Recettes	0.00
13 - Subventions d'investissement	0.00

Certaines dépenses et recettes d'investissement engagées sont enregistrées en restes à réaliser.

ÉTAT CIVIL

En 2019 à Saint Sigismond

Naissances

Noam RENAUDET domicilié à Reth
a pointé le bout de son nez le 15/02/2019



Mariage

Ils se sont dit oui :

04/05/2019	LUCAS Romain	Et MORVAN Stéphanie
17/08/2019	RENAUDET Jérémy	Et BONNIN Tracy
31/08/2019	LETANG Adrien	Et MARTIN Fanny



Décès



04/01/2019	CLEMENT Ginette
04/05/2019	POUVREAU Pierre
21/06/2019	CLAVURIER Jean-Hugues
18/08/2019	GOUIN Annick
03/09/2019	HERBAUT Jackie
07/12/2019	CHAIGNEAU Raymond

Il y a 100 ans à Saint Sigismond : État civil 1919

Les naissances

Numéro Acte	Nom	Date naissance
1	REDIER Juliette Marie Edmée	29/01/1919
2	METEAU Marcelle Louise	20/03/1919
3	CADET Léone Andrée Denise Alexandrine	28/04/1919
4	GARNIER Marcel René	28/05/1919
5	HILLAIRET Camille Paul Albert	02/06/1919
6	BŒUF Annette Christiane	24/07/1919
7	POUVREAU Laurence Judith	05/08/1919
8	CARDIN Raoul Yves Georges	25/08/1919
9	COIFFÉ Odette Juliette Marie	16/10/1919
10	COCHARD Suzanne Louise Thérèse Madeleine	19/10/1919
11	LARGEAUD Gaston Fernand Louis Jean	29/10/1919
12	FAILLIÉ Jules Cornélius	12/12/1919

Les mariages

Numéro d'acte	Date du mariage	Nom de l'époux	Nom de l'épouse
1	12/08/1919	LARGEAUD Léon Gaston	FAUCHER Germaine Alixia Louise
2	24/09/1919	CAQUINEAU Camille Gaston	LARGEAUD Marie Louise Berthe Juliette Thérèse
3	04/11/1919	ROUX Auguste Henri Clément	POUVREAU Henriette Honorine Marie Louise
4	05/11/1919	BARBIER Ernest Pierre Aristide	ROUX Léona Valérie Marie
5	18/11/1919	GELLÉ Louis Léon Achille	LÉGERON Marie Mélanie Augustine Philomène Alexandrine
6	30/12/1919	MASSÉ Jean Baptiste Joseph	LUCAS Augustine Victoria Marie

Les décès

Numéro Acte	Date décès	Nom du défunt	Nom marital
1	06/01/1919	MORIN Jean-De-Dieu François Auguste	
2	22/01/1919	LAVEAUD Joseph	
3	31/01/1919	RODIER Juliette Marie Edmée	
4	03/02/1919	LARGEAU Charles	
5	24/02/1919	BOUCHET Léon Alexandre	
6	05/04/1919	PÉROTEAU Roger Armand Louis Eugène	
7	07/04/1919	BŒUF Louis François	
8	13/04/1919	THIBAudeau Alexandre	
9	10/06/1919	PORCHERON Joséphine	CAQUINEAU
10	28/06/1919	LAMBERTON Pierre	
12	08/07/1919	CHOQUET Julia	CLARISSE
13	07/09/1919	MARRET Marie Agathe Zélia	MOUNIER
14	04/12/1919	LÉGERON Marie Joséphine Philomène	

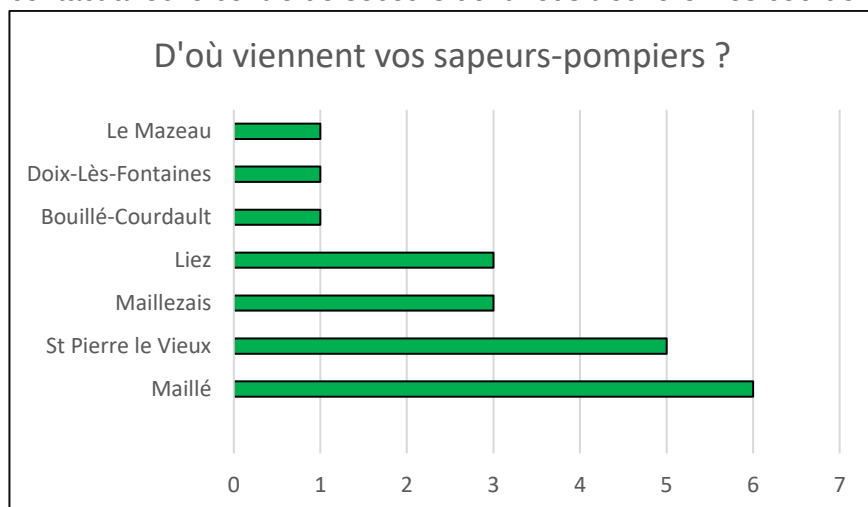
Répartition des secours sur la commune

Le Service départemental d'Incendie et de secours de la Vendée est composé de sapeurs-pompiers professionnels, mais aussi, **et en majorité, de sapeurs-pompiers volontaires** qui concourent à l'ensemble des missions opérationnelles au travers d'un noble engagement.

L'ensemble des centres de secours a besoin aujourd'hui plus que jamais de forces vives. Aussi, hommes ou femmes, âgés de 18 à 50 ans, vous pouvez vous engager au profit de la population en devenant sapeurs-pompiers volontaires.



Nul besoin d'être sportif de haut niveau. Si vous défendez des valeurs telles que l'altruisme et la solidarité et que vous souhaitez être pleinement acteur d'une vie citoyenne, il vous suffit de prendre contact avec le centre de secours dont vous trouverez les coordonnées ci-après.



Coordonnées :



Chef de Centre : Lieutenant Abel GARREAU
– abel.garreau@sdis-vendee.fr
06.83.97.45.61

SDIS de la Vendée BP 695 – Les
Oudairies 85017 La Roche-sur-Yon Cédex

Retrouvez le SDIS sur



« Service départemental d'incendie et de secours de la Vendée – SDIS 85 »



« @SDIS85 »

Site internet : www.sdis85.com

C'était le samedi 07 décembre 2019, environ 17 h 30, changement de Chef de Centre pour le Centre de Secours de DAMVIX. L'Adjudant Chef Laurent GARNIER, ancien Adjoint devient Chef de Centre, le Lieutenant Philippe GARDOT, alors Chef de Centre devient son Adjoint et l'Adjudant Damien TRIAUX vient compléter l'encadrement du Centre en tant qu'autre Adjoint. Après bien des années, Philippe a décidé de passer la main, attention ce n'est pas plus une fin qu'un abandon, bien sûr il reste pompier et reste dans l'équipe d'encadrement du Centre. Après près de 40 ans de Pompiers et plus de 10 ans de Chef de Centre il souhaite, non pas nous abandonner, mais nous passer un relais. En inversant le binôme de commandement-Chef et Adjoint, il veut, autant que son Adjoint, une continuité. En intégrant Damien dans un trinôme, c'est une continuité orientée vers l'avenir. Savoir passer le relais, continuer à nous apporter sa connaissance et nous aider à préparer l'avenir. Voilà la passation de Commandement dont Philippe semble rêver, un projet auquel nous, hommes et femmes de son centre nous adhérons tous.



D'un point de vue bilan, une année plus tranquille que l'année précédente, à l'image de notre centenaire Damvitaise, la population se porte bien.

Type d'intervention	2018	2019	Variations
Secours à personne	143	120	- 16,08 %
Accidents sur voie publique	16	11	- 31,25 %
Incendies	17	22	+ 29,41 %
Opérations diverses	5	4	- 20,00 %
Totaux	181	157	- 13,26 %

- 83 sur notre secteur de premier appel (52,87 %)
- 74 hors secteur de premier appel (47,13 %)

Cette année 2019 fût riche en recrutement, un nouveau Sapeur-Pompier, Jérémy RENAUDET, une mutation de notre centre voisin et ami, ARCAIS, Cédric JUIN, et un nouveau Jeune Sapeur-pompier, Maël POUVREAU, qui vient rejoindre le Jeune Sapeur-Pompier confirmé, bientôt des nôtres, Mattéo DEBUIGNY, future recrue nous en sommes sûrs.

Un grand merci à l'ensemble du personnel pour son investissement et son implication dans la formation et le maintien des connaissances, en particulier cette année où tant de changements sont intervenus dans nos habitudes.

Un merci aussi aux entreprises qui nous soutiennent en autorisant le départ des Sapeurs-Pompiers pendant leur temps de travail comme l'entreprise TFCM qui a été labellisée lors d'une cérémonie, courant janvier 2019 pour ses près de vingt ans de partenariat avec le SDIS.

Enfin un merci à tous ceux qui nous soutiennent d'une façon ou d'une autre comme le village vacances pour nos cours de JSP et la piscine ou chacun de vous au travers de vos dons pour les calendriers.

École JSP :

Tu as 14 ans ?

Tu es fasciné(e) par les sapeurs-pompiers ?

Tu habites près d'un centre de secours ?

DEVIENS JEUNE SAPEUR-POMPIER (JSP) !



La section des JSP Sèvre-Autize accueille chaque samedi matin une quinzaine de jeunes. Les activités proposées leur permettent d'être initiés aux techniques des premiers secours ainsi qu'à celles de la lutte contre les incendies. Les jeunes découvriront tous les aspects de l'activité des sapeurs-pompiers. La pratique du sport fait partie intégrante de la formation. Mais l'aspect physique, sportif, indispensable à la lutte contre le feu et aux secours, n'est pas la seule chose que t'apporteront les activités, en effet la solidarité et le civisme en sont des éléments fondamentaux ! C'est aussi tout un état d'esprit que vous transmettront les formateurs bénévoles.



Devenir JSP, quelle démarche ?

- Adresser un courrier au chef du centre desservant votre commune, avant le 30 avril de chaque année
- Vous serez convoqués pour un entretien et un test de sélection

La formation ?

Elle est dispensée sur 3 ans les samedis matins.

Après 3 années de formation, passage du brevet national des JSP, puis intégration

CONTACT : Fabian NAULEAU, président
Fabian.Nauleau@sdis-vendee.fr

La COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VENDÉE SÈVRE AUTISE



25, rue de la Gare 85 420 RIVES D'AUTISE
Tél : 02 51 50 48 80 Fax : 02 51 50 48 75
secretariat@cc-vsa.com



La Communauté de Communes est un Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) regroupant plusieurs communes d'un seul tenant et sans enclave

Les compétences et le fonctionnement de la Communauté de Communes sont :

COMPÉTENCES OBLIGATOIRES

- **L'aménagement de l'espace**
 - Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire
 - Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) et schéma de secteur
- **Le développement économique**
 - Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L.4251-17 du Code général des collectivités territoriales
 - Création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire
 - Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire
 - Promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme
- **L'aménagement, l'entretien et la gestion des aires d'accueil des gens du voyage**
- **La collecte et le traitement des déchets des ménages et déchets assimilés**
- **La gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI)**

COMPÉTENCES OPTIONNELLES

- **La protection et la mise en valeur de l'environnement**
- **La politique du logement et du cadre de vie**
- **La création, l'aménagement et l'entretien de la voirie pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire**
- **La construction, l'aménagement, l'entretien et la gestion des équipements culturels et sportifs**
- **L'eau**
- **La création et la gestion des maisons de services au public**

COMPÉTENCE FACULTATIVE

- **La création et la gestion d'un service public d'assainissement non collectif**

COMPÉTENCES SUPPLÉMENTAIRES

- **Le développement touristique**
 - L'aménagement et la gestion de l'espace de loisirs du lac de Chassenon
 - L'aménagement et la gestion d'une aire d'accueil touristique et de covoiturage sur la commune de Xanton-Chassenon
 - La définition, l'élaboration et la mise en œuvre de la charte intercommunale de randonnée pédestre
 - L'entretien du réseau intercommunal des sentiers pédestres et ceux destinés aux cyclotouristes
 - La participation à la création de pistes cyclables départementales
 - Tourisme fluvestre : l'aménagement et l'entretien des haltes

- **Le développement culturel**
 - Les actions de diffusion, création, animation, enseignement, communication dans le domaine de l'art et de la culture
 - Le soutien à des actions ou évènements culturels
 - Le soutien à l'animation du réseau des bibliothèques des communes membres
 - La création et la gestion de l'École Intercommunale de Musique
 - L'entretien et la gestion de la Maison de la Meunerie à Nieul-sur-l'Autise
- **La petite enfance, l'enfance et la jeunesse**
 - La création, l'aménagement et la gestion de la Maison Intercommunale de la Petite Enfance à Benet et de deux Micro-crèches à Saint Hilaire des Loges et à Vix
 - La création et la gestion d'un Relais Assistants Maternels (RAM)
 - La création, l'aménagement et la gestion de la Maison Intercommunale de Loisirs à Nieul-sur-l'Autise
 - L'organisation et la gestion du transport des enfants des écoles primaires à la piscine de Damvix
 - La prise en charge du transport scolaire pour tous les collégiens du territoire dans le cadre d'une subdélégation
- **La prévention routière**
 - Le soutien aux actions en faveur des jeunes et des seniors
 - Les actions de prévention routière en milieu scolaire
- **Solidarités – Santé**
 - Le transport des denrées alimentaires pour la Banque Alimentaire
 - Le soutien au Fonds d'Insertion des Jeunes en Difficulté et l'association PASEO
 - Le soutien à un Centre Local d'Information et de Coordination Gériatrique
 - La coordination, l'animation et le soutien aux actions de santé
 - La création, la construction, l'entretien et le fonctionnement des Maisons de Santé et des Cabinets médicaux pluridisciplinaires
- **L'emploi et l'insertion**
 - Le soutien à la Mission Locale et à l'association Atout Linge
- **Les communications électroniques**
- **Autres**
 - La construction, gestion et travaux d'amélioration des casernes de gendarmerie
 - La gestion d'un bâtiment pour l'accueil de formations

Zoom sur l'Opération Programmée de l'Amélioration de l'Habitat

La Communauté de Communes, à travers son Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH), apporte son soutien aux propriétaires effectuant des travaux.

L'OPAH permet aux propriétaires occupants et aux propriétaires bailleurs d'obtenir des aides à la rénovation pour leur logement de plus de 15 ans, notamment dans le domaine des économies d'énergie, de l'adaptation du logement et de la réhabilitation des installations d'Assainissement Non Collectif.

CONTACTEZ L'ÉQUIPE D'ANIMATION HATÉIS HABITAT

Conseils et prise de rendez-vous au **02.51.36.82.63** ou **06.29.24.50.70**

ATTENTION ! LES TRAVAUX DOIVENT ÊTRE RÉALISÉS PAR DES PROFESSIONNELS ET NE DOIVENT PAS ÊTRE COMMENCÉS AVANT LE DÉPÔT DE LA DEMANDE D'AIDE.

**PERMANENCES : 2ÈME ET 4ÈME MERCREDI DE CHAQUE MOIS DE 10H A 12H
À LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VENDÉE SÈVRE AUTISE**

Zoom sur l'École intercommunale de musique VENDEE SÈVRE AUTISE

L'École Intercommunale de Musique Vendée Sèvre Autise compte cette année 184 élèves.

ENSEIGNEMENT

L'École Intercommunale de Musique assure un enseignement musical de cycle I et de cycle II.

Formation musicale

Les élèves sont accueillis à partir de la grande section pour le jardin musical et du CE1 pour la formation musicale.

La formation musicale, enseignée lors de cours collectifs, est une base obligatoire et indispensable à la pratique de l'instrument.

Disciplines instrumentales

Les élèves sont accueillis à partir du CE1. Les cours d'instruments sont individuels et dispensés par **14 professeurs spécialisés**.

■ Les disciplines proposées : Hautbois - Flûte traversière - basson-Clarinette -Saxophone - Trompette- Cor d'harmonie- Trombone –Tuba -percussion- Violon- violoncelle- Piano - Guitare

Pratique collective

La musique naît réellement de la pratique collective, car elle permet une mise en mouvement de l'apprentissage instrumental. L'École Intercommunale de Musique participe au développement de la pratique collective en proposant différents ateliers de pratique collective.

Afin qu'il bénéficie d'une formation complète et de qualité, nous proposons aux élèves d'intégrer un atelier musical dès la première année de formation instrumentale.

Élément essentiel du parcours musical et complément indispensable de l'apprentissage instrumental, les ateliers de pratiques collectives proposent différentes esthétiques musicales. Ils permettent aux enfants, adolescents et adultes, de développer leur sensibilité, d'affiner leurs capacités d'écoute et d'approfondir leur technique instrumentale.

Ils sont ouverts à tous, selon le parcours, l'expérience et les envies de chacun, et sont placés sous la responsabilité d'un professeur qui en assume la direction artistique.

ATELIER ORCHESTRE POUR DÉBUTANTS

Professeur : Grégoire TAPIN

Dès la première année d'instrument (cordes, vents et percussions)

Mardi 18 h à 18h30 Maillé

ATELIER ORCHESTRE JUNIOR

Professeur : Grégoire TAPIN

Mardi de 18 h 30 à 19 h 30 à Maillezais

ATELIER BIG BAND (JAZZ)

Professeur : Grégoire TAPIN

Lundi de 20 h à 21 h 30 à Benet

ATELIER GUITARES

Professeur : Marine BOUILLY

Samedi de 11 h à 12 h à Benet

ATELIER CORDES

Professeur : Anne PAGE

Mardi de 17 h 30 à 18 h 30 à Benet



Zoom sur L'office de Tourisme

N'hésitez pas à vous rendre sur le site de l'office de tourisme pour découvrir toutes les possibilités de séjours et de découverte de notre patrimoine.

Office de Tourisme Sud-Vendée Marais poitevin

Rue du Docteur Daroux 85420 MAILLEZAIS

Tél : 02.51.87.23.01 info@maraispoitevin-vendee.com - www.maraispoitevin-vendee.com



Site officiel de l'Office de Tourisme du **Marais Poitevin** en Vendée pour l'organisation de vos vacances ou séjour dans la Venise Verte : Gîtes, Hôtels, Chambres d'hôtes, Camping, promenades en barques, promenades en vélo ou randonnées à pied.

Une destination idéale pour vos vacances et tourisme vert située au cœur du **Parc Régional du Marais Poitevin**, à moins d'une heure de La Rochelle, du Puy du Fou et du Futuroscope.

Trouvez toutes les informations pour vos idées de week-end et séjours en Marais Poitevin.

LE MARAIS POITEVIN
MON PARC NATUREL D'ATTRAICTIONS
17 79 85

Où Sortir ?

Le Marais poitevin en barque

A ne pas manquer !
Vide-greniers
VIDE-GRENIER À MAILLEZAIS

Le Marais poitevin à vélo

SYCODEM

La Communauté de Communes a transféré sa compétence « collecte et traitement des déchets ménagers » au Syndicat de Collecte des Déchets Ménagers (SYCODEM)

Broyer les branchages de son jardin, sur place

Pour favoriser cette démarche, le Sycodem vous soutient en mettant à votre **disposition gratuitement ses broyeurs de végétaux**. Ce matériel tracté est à réserver et retirer **auprès de l'entreprise NewLoc** (02.51.51.09.36 ; fontenay@newloc.fr ; Zone artisanale Vendéopôle Sud à Fontenay-le-Comte), qui vous indiquera toutes les conditions d'emprunt.



Points tri :



Les points-tri ne sont pas
des décharges...

Tous concernés : pensons aux riverains, aux touristes, aux utilisateurs, aux agents municipaux et aux équipes de collecte.

Une solution existe pour chaque déchet : déchèterie, bacs individuels ou apport volontaire. Respectons les consignes de tri et de collecte.



Tout dépôt de déchets en dehors des conditions de collecte prévues (heure, lieu, contenant) est passible d'une amende pouvant aller de 35 à 3 000 euros (art. R632 à 635 du Code Pénal).

→ www.sycodem.fr
→ 02.51.50.75.35



Un village propre, c'est un village qu'on ne salit pas : pour en finir avec les dépôts sauvages

Tout objet déposé sur les trottoirs ou dans la nature est considéré comme un dépôt sauvage. Cette année encore, la municipalité et de nombreux habitants ont constaté des dépôts répétés d'ordures ménagères, de matériaux de construction et d'encombrants sur le bord des chemins et particulièrement au pied des points d'apports volontaires. En tout, plusieurs centaines de kilos de débris divers ont été retrouvés sur notre commune. C'est beaucoup trop. Les dépôts sauvages posent plusieurs problèmes : nuisances olfactives, dangers sanitaires, risques d'accident quand ils empiètent sur la voie publique... Mais surtout, ces cimetières sauvages de déchets polluent les sols, les eaux, l'air et dégradent les paysages. Leur traitement est parfois difficile et toujours coûteux.

La propreté de l'environnement est l'affaire de tous. Si la très grande majorité de nos concitoyens en est consciente et agit dans ce sens, l'irresponsabilité de quelques-uns ne peut être acceptée. Le dépôt sauvage de déchets est interdit par la loi. Les auteurs de ces indécences doivent savoir qu'ils s'exposent à des amendes de 450 à 1500 euros. Ils doivent aussi savoir que le fait d'apporter les déchets en utilisant un véhicule est considéré comme un facteur aggravant et que personne n'est autorisé à rajouter des déchets sur un dépôt déjà existant.

Cette année, plusieurs auteurs de dépôts sauvages ont été identifiés sur la commune. Ils ont été sanctionnés conformément à la loi.



Réalisation de TIG (Travaux d'intérêt général) par les responsables de dépôts sauvages

Une police intercommunale



Afin de garantir la sécurité de ses habitants et de renforcer la lutte contre les incivilités, la commune a choisi de recourir aux services d'une police intercommunale. Les policiers, désormais au nombre de 2, sont mis à disposition par la communauté de communes et interviennent tout au long de l'année selon un volume horaire ajustable en fonction des besoins.





L'Outil en Main

L'Outil en Main Vendée Sèvre Autise

L'association **L'Outil en Main Vendée Sèvre Autise** est autonome et gère son budget. Elle est adhérente à **L'Union de L'Outil en Main** situé Boulevard Marceau 75007 Paris.

Le financement est assuré par la cotisation des Parents, de multiples partenariats avec des entreprises du territoire de la **Communauté de Communes Vendée Sèvre Autise** et les Institutionnels tel que le **Conseil Départemental de la Vendée**.

La Communauté de Commune apporte un soutien très important en mettant à notre disposition le local qui reçoit les Enfants ZA les Champs Francs à Benet.

Dès le 12 janvier 2019, nous avons accueilli 12 enfants encadrés par 20 Bénévoles ; le 28 septembre dernier, notre 2^{ème} rentrée, nous recevons 16 enfants et 30 bénévoles.

L'initiation des enfants aux métiers manuels se déroule le samedi matin durant les périodes scolaires dans un vrai atelier avec de vrais outils et encadré par de vrais Gens de Métiers.

Tout cela concrétise l'esprit de L'Outil en Main.

Tu as entre 9 et 15 ans

Tu veux t'initier aux métiers manuels. Tu veux réaliser tes propres objets

Tu veux apprendre le geste juste. Tu veux travailler avec de vrais outils

Alors rejoint notre atelier L'Outil en Main à Benet

Vous êtes Femme et Homme de métier retraité(e) :

Vous avez quelques heures libres par semaine

Vous voulez investir dans le bénévolat

Vous voulez transmettre votre savoir-faire

Vous voulez partager l'amour de travail bien fait aux générations futures, de susciter des vocations



Alors rejoignez-nous en appelant :

- La Secrétaire Ghislaine Bigot au 06 52 04 51 46 ou 02 51 87 02 59

- Le Président Gilbert Bironneau au 06 70 07 88 38 ou 02 51 52 17 30

En rédigeant un email à l'adresse suivante : loutilenmainvsa@gmail.com

Site internet de l'Union de L'Outil en Main : www.loutilenmain.fr

L'I.I.B.S.N. ET LE DOMAINE PUBLIC FLUVIAL

À la différence d'autres cours d'eau où la propriété du lit est partagée entre les propriétaires des parcelles attenantes, la Sèvre Niortaise et trois de ses affluents, le Mignon, la Jeune Autize et la Vieille Autize, sont des propriétés publiques. On parle de Domaine Public Fluvial (DPF). Cette propriété publique comporte le lit de la rivière et ses berges jusqu'au niveau de débordements des eaux.



L'IIBSN est un établissement public créé en 1987 par les Conseils Généraux de Vendée, Deux-Sèvres et Charente-Maritime. Depuis le 1er janvier 2014, elle est propriétaire et gestionnaire du Domaine Public Fluvial de la Sèvre Niortaise, des Autizes et du Mignon, qui lui a été transféré par l'État. Dans ce cadre, elle assure : l'entretien du Domaine, la continuité de la navigation, les travaux d'aménagement des ouvrages hydrauliques devenus sa propriété, la gestion des Autorisations d'Occupation temporaires et la Police du Domaine.

De part et d'autre de la voie d'eau, sont définies des servitudes de passage. Le propriétaire public ou privé de la parcelle attenante au cours d'eau doit laisser libre de tout obstacle un espace permettant le passage des promeneurs, pêcheurs, services et secours.

Concernant la Sèvre Niortaise et ses affluents, il existe deux types de servitude : celle démarche pied, large de 3,25 m, et celle de halage, large de 6 m qui s'applique dans la majorité des cas.

ÉVOLUTION DES LIMITES DU DOMAINE PUBLIC FLUVIAL ET DES SERVITUDES

Les limites des propriétés et des servitudes ne sont pas fixes. Elles évoluent et se déplacent en fonction de la mobilité du cours d'eau dans son lit majeur (érosion ou accumulation sédimentaire).

L'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC FLUVIAL

Toute installation à titre privatif du Domaine Public Fluvial est soumise à autorisation. Celle-ci est nominative et limitée dans le temps. On parle d'*Autorisation d'Occupation Temporaire*. L'IIBSN, propriétaire et gestionnaire du Domaine, autorise ou non l'installation, en contrepartie d'une redevance domaniale en fonction du type d'installation. Le montant de cette redevance est défini par le Règlement du Domaine.

Ces installations peuvent être de plusieurs natures : ponton, amarrage, canalisation, pompage...

L'IIBSN veille à ce que ces installations respectent une certaine qualité paysagère, le Domaine Public Fluvial s'inscrivant au sein d'un espace remarquable : le Marais Poitevin. Ces installations peuvent être autorisées à condition de respecter la sécurité des usagers des cours d'eau et de maintenir une accessibilité suffisante à l'eau pour le public.

Dans le site classé du marais mouillé poitevin, toute installation de ponton et autre ménagement de berges est également soumise à autorisation du Préfet, après avis de l'Architecte des Bâtiments de France.

PRESCRIPTION POUR L'IMPLANTATION DE PONTONS SUR LE DOMAINE PUBLIC FLUVIAL

L'IIBSN, en partenariat avec le Parc naturel régional du Marais Poitevin et les gestionnaires du site classé (Inspecteurs des Sites et Architectes des Bâtiments de France), préconise :

- l'implantation de pontons en bois non peint, non traité et non verni afin d'assurer un impact minimum sur la berge et le milieu et d'en faciliter la déconstruction à la fin de la période de validité de l'Autorisation d'Occupation Temporaire

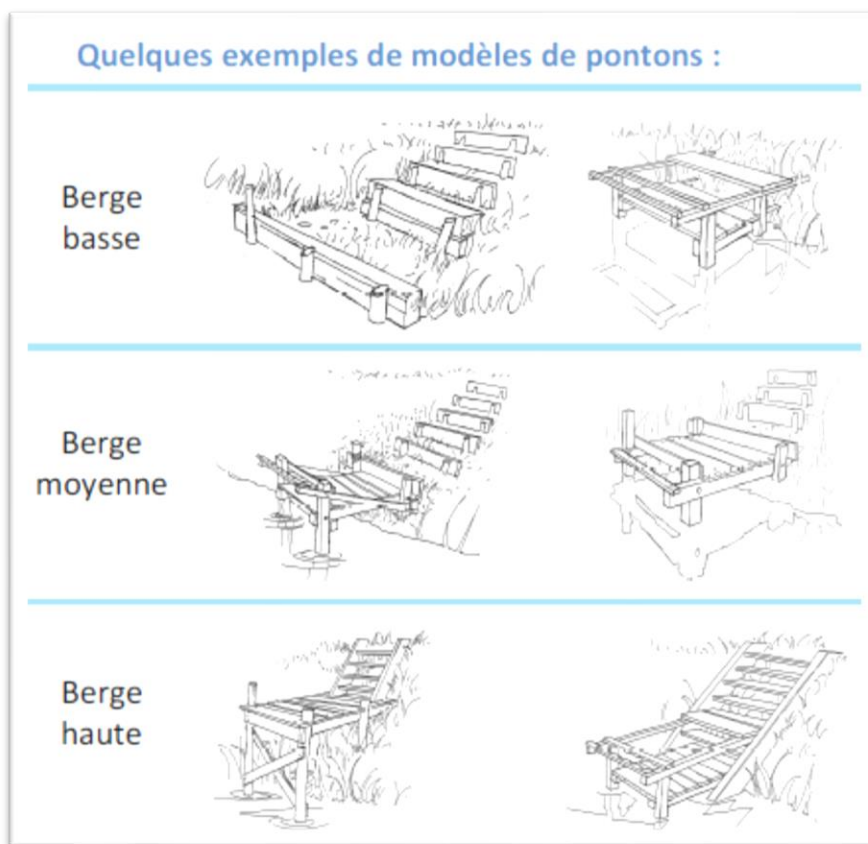
- la construction de pontons n'empiétant pas au-delà d'un mètre sur la voie d'eau afin de ne pas gêner la navigation sur le DPF
 - l'entretien des abords des pontons sur au moins un mètre de part et d'autre de l'ouvrage afin de le rendre clairement visible pour éviter tout accident ou destruction accidentelle.
- L'emploi de désherbant est strictement prohibé.

Pour de plus amples informations, l'IIBSN vous invite à contacter le :

**Service Navigation
Gestion du Domaine
1 quai Belle Île
79000 NIORT**

Tel : 05 49 09 01 55 Mail : gestion.domaine@sevre-niortaise.fr

Vous trouverez également sur le site internet de l'IIBSN (www.sevre-niortaise.fr) dans la rubrique « Domaine Public Fluvial » tous les documents relatifs aux Autorisations d'Occupation Temporaire



LES ACTEURS ÉCONOMIQUES DE NOTRE COMMUNE

Nos Artisans et Commerçants

Artis Lapidem



Entreprise de maçonnerie et rénovation
R.Meteau ou J.F. Chapelet
40 route de damvix
85420 St Sigismond
tél: 06.50.01.09.36 ou 06.75.79.11.67

Camille VAUVERT

Maréchal-Ferrant

06.73.13.51.12



DS
Couverture

Couverture - Zinguerie
Charpente - Ardoise
Démoussage

DELAITRE Sylvain
25 Grand Rue du Coudreau
85420 ST-SIGISMOND
+ 15 ans d'expérience

Tél. 06 09 58 74 34

couvertureds@gmail.com



décennale Mutuel de Poitiers



Fabrice GAZEAU Horticulture

Aménagement de jardins, vente et plantation
de végétaux

Fabrice GAZEAU

6 rue du Port - RETH

85420 Saint Sigismond

Tél. /Fax : 02.51.52.98.12

Vincent LIEBOT

Le Port

85420 Saint-Sigismond

Tél. : 02.51.52.97.45/06.86.53.09.59

vincent.liebot@orange.fr



Embarcadère de l'Autize

Bar, Brasserie balades en barques

SAFTI

Hervé LAURENT

Votre conseiller
indépendant en immobilier

06 79 89 74 38 / herve.laurent@safiti.fr

Agent commercial agréé pour le compte du réseau immobilier SAFTI.
N°396 353 809 - RESAC DE LA ROCHE - 85420

Neuf & Rénovation

Hervé LAURENT

ELECTRICITE GENERALE

PLAQUISTE (placo-plâtre)

02 51 51 49 70 - 06 79 89 74 38

elec.laurent@orange.fr

3 Canal de Reth - 85420 St-Sigismond

Cici Chanteuse Professionnelle

06 79 66 53 86

- Ambiance Cocktails
- Cérémonies
- Concerts Jazz...

Cécile BARROUYER

www.cicisings.com

Joël DAVID

Luthier Guitares / Basses / Banjo

Réglages, Réparations, Modifications

atelier.jda@gmail.com

Siret: 510 657 166 00029

06-65-18-30-18

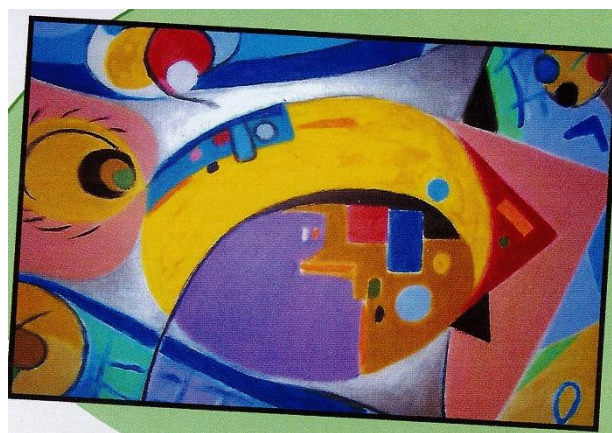
8 rue François BOUCHER ★ 17000 LA ROCHELLE

Table et chambres d'hôtes



Le Havre de Julie

3, rue de la Mairie 85420 St Sigismond
02.51.50.54.53



Marina CHAIGNEAU – Artiste peintre

<https://marinachaigneau.fr>

marina.chaigneau@orange.fr

Nos Agriculteurs

Anthony BARBIER

Le Bourg : Production d'œufs Bio et Élevage de bovins et d'ovins



Pascal CHAIGNEAU-GAEC « La cabane de l'Orgesse »

Le Coudreau : Polyculture et élevage de caprins

Jean-Louis CHATAIGNÉ

Reth : Polyculture et Élevage d'ovins

Laurent MASSÉ

Le Coudreau : Polyculture et élevage de bovins

PRODUCTEUR – VENTE DIRECTE

Jean-Louis CHATAIGNÉ – Saint SIGISMOND – 06 87 40 64 55

colts sur commande



Agneaux du Marais

CONNAISSEZ-VOUS VOS VOISINS ?

Nous invitons toujours les habitants de la commune à transmettre leur autorisation pour la diffusion de leurs coordonnées dans le bulletin communal. Vous trouverez sur la page suivante la liste des habitants. Vos coordonnées n'y figurent pas ? Alors, prenez contact avec le secrétariat de mairie qui vous fera remplir l'imprimé nécessaire. Le but de cette diffusion est de faciliter les rencontres afin d'apprendre à connaître vos voisins. Les mutations sont rapides et ne sont pas toujours signalées en Mairie, aussi merci de ne pas nous tenir rigueur des éventuelles erreurs.

LE BOURG

Rue Principale

1	MORIN Christian & Marie-Colette
7	MARATIER Dominique
13	PLACAIS Liliane
21	LOUAULT Yves & Josiane
29	MENARD Patrick
35	HERBÉ Anthony & SAUQUET Isabelle
39	COMBE Martin & Alexandra (+ PARVET Romain)
45	Salle polyvalente - salle arts & Loisirs
47	Foyer de Jeunes
51	FOYER COMMUNAL
53	FOURQUET Laurent & Véronique
57	THIBAUDEAU Maggy
59	RESTAURANT SCOLAIRE COMMUNAL
61	- Ecole -
65	BOUTET Christian & Christiane
73	THIBAUDEAU James & Marie-Joséphine
04	HENKINET Aurélie
06	SCHMIDT Etienne
16	MOINE Thierry & Martine
18	THIBAUT Eric & Pétronille
30a	DAVID Joël

RUE DES ARDENNAIS

RESIDENCE « LECLOS »

1	DROGUET Emmanuelle
3	GUILLLOT Elisabeth
5	DIJOUX Nicolas et Sandra
7	GOGUET Aurélien & HARQUEL Élodie
2	PANNETIER Henriette
4	CROCQ Bénédicte
6	DELAVAL Julien et Delphine

Impasse du Bois Fagnoux

04	IDAIS Anne-Sophie
06	BARBIER Alain & Brigitte
08	DORMART Valérie

Rue de l'Eglise

01	CHABIRAND Alain
05	CHARPENTIER Benjamin
04	CHEVALLEREAU Yvon, Pablo & Paquita
22	TROUVÉ Lionel & BLED Séverine
24	KUS Pierre & DEBUS Marie

Place de l'Eglise

Impasse du paradis

Rue de la Mairie

01	- MAIRIE -
03	SEEGMANN Guy - DESPRE Denise
02	LOCTEAU Andréa
10	GUIGNARD Damien & CHABIRAND Caroline
12	DUPUY J-Michel

Rue des Loges

01	BAEHR Philippe et Sandrine
02 Bis	FLEURET Monique
04	QUILLET Jocelin & SEGUTNEAU Isabelle
08	DOUARD Patrick & Jean-Luc

Impasse de Salvart

02	ALVES MAGALHAES Domingos & PERIGNON Marizette
----	---

Rue du Calvaire

01	BARBIER Anthony & GUITON Joël
02	BOCHIN Denis
04	VEYSSET Florent et Corinne
06	BARBIER Jean-Jacques & Martine

Halage de Courdault

04	PERRIERE Géraldine
08	FRADET Roger
10	BOQUEHO Jean Pierre & Emmanuelle
12	Mme MASSIAS Françoise
	DAGUE Bruno & Catherine

Port Aime

01	DEROIN - BOUZEAU Béatrice
02	LE DIMEET Yann

LES ECLUZEUX

Rue des cabanes

01	MICHAUD Olivier & Sophie
1Ter	HILLAIRET Mathieu - Ste CAP ENERGIE
05	CLERGEAU Danièle
07	MARTELLE Thierry
09	BERZIN Eric et VILLENEUVE BERZIN Laurence
02	BARRANGUET-LO isabeth & VAILLANT Dominique
04	FLEURET Maxime & Josie
08	PHILIPPE Alain & Pierrette

Chemin de Girardin

	CHARGE Danielle & CHARGE Johann
--	---------------------------------

LA GARENNE

Route du Coudreau

01	DELAJE DE LUGET Nicolas
03	AUBIN Joël & MOREAU Marie-Madeleine
02	MAZUEL Joël & Chantal

RETH

Route de Danvix

01	LOPES Christophe
01	DAGNICOURT Philippe - Gabon
07	DARDENNE Jacky & Marie-Lise
15	CHATAIGNÉ Jean-Louis
19	AIRAUD Claude & Jacqueline
21	LIMOGES Guy & Brigitte
31	GUILLOIN Denise
06	BONNAUD Bernard et Mireille
08	VRIGNAUD Luc & Catherine
22	MARTIN Nicolas
24	MARTIN Patrick & Ghislaine
28	FLEURET François & TARDE Emmanuelle
30	FLEURET Gérard
38	KAPPELMANN Michael- BORDET Jessica
40	METEAU Romain & Nathanaël
60	CHAPELET Jean-François & Nathalie

Rue du Canal

01	BREGEON Jean-Luc & Marie
02	GLEMAIN Patrick & Catherine
03	LAURENT Hervé & Brigitte
04	MOUNIER Annette
06	CIVEL Emile
06 Ter	BANNIER Anthony & Christelle
07	FONTENEAU Sébastien & Agnès
09 bis	LOPEZ Jacques & Martine
9 Ter	RIVAUD Fabien - COIFFE Sophie
10	LUCAS Claude & Sylvette
11 Bis	BOURNEAU Denis & Geneviève
12	BARBIER Solange - BIGOT Alain & Françoise
13	COIFFE Bernard & Nadine
14	COIFFE Bernard & Nadine
14 Bis	COIFFE Julien
15	GUYONNEAU Claude & Edwige
17	ROY Daniel & Colette

Rue du Port

1 BIS	RENAUDET Jérémy - BONNIN Tracy
3	PELLERIN Claude & Huguette
5 bis	OMNES Philippe et M.Claude
7	BABIN Guy & Sylvie
9	DORION Jean-Jacques & Marie- Christine
9 bis	LEVERS Raymonde
17	GONIN Anne-Dominique - DUCLOS Pierre
23	JEANNEAU Michel & Catherine
25	BOURNEAU Philippe et Isabelle
2	MONTEAGUDO José et PERON Marie-Angèle
4	MALLET Denis
8	LA MACHE Denis & Mathilde
10	GAZEAU Fabrice - ENTREPRISE
12	ANGIBAUD Georges & CHAILLAUD Evelyne
14	METEAU Jacky & Marie-Lise
16	MOREAU Lionel & Denise
18	MAZY Gérard & Josiane

LE COUDREAU

Grand'Rue

1	BOURNEAU Micheline
3	CASTEX Annette
9	VAUVERT Camille & McKENZIE Sally
11	GILBERT Fabrice & Delphine
11B	MONTAMAT Dominique & Cathy
11T	MONTAMAT Eliane
15	CHAIGNEAU Raymond & Colette
19	CARDIN Joël & Suzette
21	PAPIN Maurice & Michelle
23	MASSE Laurent & Nathalie
25	DELAITRE Sylvain & LE POURSOT Audrey
2	RAVARD Audrey & RADOUX Geoffrey
2ter	GARNIER Jean-Marc & GARUS Catherine
4	CARDIN Jacques
6	SYLVAIN Gisèle
8	DUBOIS Marcel & Lucie + DUBOIS Charles
10	RENOUX Virginie & RIBREAU Emmanuel
23bis	PRUNOT Gabrielle
24	FAUCHERON Luc & MÉNARD Séverine
28	BOUVIER Laurent & MONCHAUSSE Virginie

Rue des Fontaines

11	BOTTON René & Lise
2	DELAVAL Claude & Jeanne
4	HODIN Alain

Rue de l'Eau Barree

1	MERCIER Robert & Danielle
9	GUILLOTEAU Jérôme - DEBORDE Elisabeth
11	HOUCHE Nicolas & Aurélie
6	FLEURET Anne
8	RICHARD Louis & Annick

Rue de l'Ouche du Four

1	MOREAU Daniel & Marylène
5	KASAK Mariusz
5 BIS	KASAK Mariusz
9	KASAK Mariusz & BECKMAN Alexander
2	QUEMENER Joël & Delphine
4	GUILLOT Lucienne

Rue de Bouloup

3	TOUILLON Michel
4	FOURGEAU - STERPELLONE Véronique

Route de l'Ancienne École

1	ROUBIRE Marcel
---	----------------

Chemin de la Maison Neuve

LES RENCONTRES ENTRE HABITANTS

Les rencontres entre amis, habitants d'une même rue, d'un même lieu-dit, se sont développées sur la commune. Ainsi vous trouverez des dates de rendez-vous et le résumé de ces rencontres plus loin dans le bulletin. Prenons le temps pour participer à ces moments d'échange... conservons et cultivons cet « *art de vivre à la campagne* »...

Rencontre des Habitants du Bourg



Calée sur la veille du 01 mai (Fête de « Sigismond » St Patron de notre commune, le pique-nique des habitants du bourg et organisé pour tous ceux qui ont envie de rencontrer leurs voisins. Soirée très amicale qui commence par un petit apéritif... dehors si le temps le permet... et c'était le cas cette année ! suivi d'un repas en commun où chacun amène ces petites spécialités et sa viande à griller sur le barbecue en commun. L'ambiance est bonne enfant et la soirée se termine avec un karaoké ou des jeux de société : cartes...

Pas besoin d'être nombreux pour faire la fête... l'important c'est que chaque année des nouveaux habitants se déplacent et nous rejoignent... nous avons même pris l'habitude d'inviter ceux qui ont quitté la commune, mais qui souhaitent toujours prendre des nouvelles de leurs amis...

Si quelqu'un souhaite participer à l'organisation ou transmettre des idées, Il est possible de le faire sur l'adresse mail suivante : piqueniquebourg@orange.fr

Nous vous donnons donc rendez-vous
JEUDI 30 AVRIL 2020

L'invitation est lancée... DATE RÉSERVÉE... notez-la tout de suite sur vos calendriers pour ne pas la manquer !!...

@très bientôt



Fête des voisins aux Ecluzeaux

Cette année, la fête entre voisins s'est réalisée le 12 juillet au 1, chemin de Giraudin aux Ecluzeaux chez Danielle Chargé. Apparemment le punch était bon !) et tout le monde a passé une bonne soirée.



Pique-nique de Reth

Le pique-nique de Reth est désormais presque une institution. Comme chaque année ou presque depuis plus de 20 ans, il s'est déroulé sur le terrain mis à disposition par M. et Mme Metailler. Ce fut encore une fois un grand moment de convivialité qui a permis aux habitants du village et leur famille de se retrouver du midi jusqu'à bien tard dans la soirée. C'est un grand merci qui peut être adressé à ceux qui se sont dévoués pour l'organisation, la logistique et la cuisine de cette manifestation très attendue. Vivement l'édition 2020.



Pique-nique du Canal à Reth

Cette journée annuelle de retrouvailles est toujours très appréciée, car elle permet d'échanger entre voisins alors que bien souvent nos relations se limitent à un salut de la main, au loin ou en voiture, et c'est bien dommage.

Quelques éléments plus jeunes nous ont rejoint cette année ce qui est encourageant, n'hésitons pas à venir nombreux à ce pique-nique du début juillet, de façon à faire perdurer cette petite manifestation très sympathique.



Pique-nique du Coudreau



Nous avons reconduit pour le pique-nique du Coudreau la fête du pain au four de la rue de l'Ouche du Four toujours avec l'autorisation de la propriétaire, Mme Gisèle Bourneau.

Ce fut encore un grand moment de convivialité où une soixantaine de personnes ont participé au pique-nique sur le terrain que la famille Lamberton met à disposition pour l'occasion.

Tout le monde a joué le jeu en venant enfourner des pizzas, des tartes, des préfous, etc. que nous avons

partagés lors du pique-nique

Nous avons de nouveau cuit notre pain en faisant préparer des pâtons. Cette journée s'est terminée dans la bonne humeur tard dans la soirée.

Nous vous donnons rendez-vous pour le pique-nique du Coudreau le dimanche 14 juin 2020 au même endroit.



LES ASSOCIATIONS COMMUNALES

ASSOCIATION DES A.C.P.G. et C.A.T.M. (Anciens combattants)

Émile CIVEL 6 Rue du Canal - Reth 85420 SAINT-SIGISMOND
Tél. : 02.51.52.90.30

SOCIÉTÉ COMMUNALE DE CHASSE

Jocelin QUILLET 04 Rue des Loges 85420 SAINT-SIGISMOND
Tél. : 02.51.51.80.41 Mail : acc.stsigismond@hotmail.fr

CLUB « LE REPOS DE L'AUTIZE »

Suzette CARDIN 19 Grand'Rue - Le Coudreau 85420 SAINT-SIGISMOND
Tel : 02.51.52.90.77 Mail : joel.cardin0457@orange.fr

AMICALE DES PARENTS D'ÉLÈVES DU R.P.I. DU MARAIS

Sophie COIFFE 9 Ter Rue du Canal - Reth 85420 SAINT-SIGISMOND
Tel : 06.87.36.53.75 Mail : apedurpidumarais@gmail.com

ASSOCIATION « ARTS ET LOISIRS »

Micheline BOURNEAU 01 Grand'Rue – Le Coudreau 85420 SAINT-SIGISMOND
Tél. : 02.51.52.90.01

UNION GYMNIQUE DU MARAIS

Vanessa BONNAUD 21 route de Niort 85490 BENET
Mail : ugm@neuf.fr

ASSOCIATION « L'ATELIER » et « LE COIN DES JEUNES DYNAMIQUES » (section jeune)

Gisèle SYLVAIN 6 Grand'Rue – le Coudreau 85420 SAINT-SIGISMOND
Tél. : 02.51.52.95.87 mail : latelier@stsimin.com
Thomas THIBAULT (section jeune) 18 rue principale 85 420 SAINT-SIGISMOND

ASSOCIATION « VIVRE LA VIE »

Fabrice GAZEAU 6 Rue du Port- Reth 85420 SAINT-SIGISMOND
Tél. : 02.51.52.98.12 Mail : vivrelavie85.cancer@orange.fr

ASSOCIATION « OCOUDREAU KOSPASS »

Robert MERCIER 1 rue de l'eau barrée– Le Coudreau 85420 SAINT-SIGISMOND
Tel : 02.51.52. Mail : ocoudreaukospass@orange.fr

ASSOCIATION RUGBY DU MARAIS

Stéphane BESSON 7 rue des Vignes 85420 MAILLÉ
Tél : 06.22.59.15.95

ASSOCIATION LES COPAINS BARJOTS DE ST SIMIN

Patrick MARTIN 24 Route de Damvix - Reth 85420 SAINT SIGISMOND
Tél : 02.51.52.96.80

ASSOCIATION LES BALADEURS DU MARAIS

DUPUIS Jean-Michel 12 rue de la mairie 85420 SAINT SIGISMOND
Tél : 07.71.22.18.47 Mail : lesbaladeursdumarais@gmail.com

LIVRET DES ASSOCIATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DISPONIBLE EN MAIRIE

Association Communale de Chasse de St Sigismond

4 rue des Loges

85420 ST SIGISMOND

acc.stsigismond@hotmail.fr



L'association communale de chasse de SAINT SIGISMOND, vous présente ses meilleurs vœux pour l'année 2020

2019 s'est achevée sur une note hivernale ensoleillée. Ce ne fut pas le cas toute l'année. D'une part, un été très sec qui n'a pas favorisé la reproduction de la faune sauvage. D'autre part, un automne pluvieux suivi de crues hivernales qui ont perturbé les animaux sédentaires, imposant la fermeture de la chasse de certaines espèces plus vulnérables. Malgré cela, la population de lièvres semble stationnaire avec des comptages 2019 plutôt encourageants.

Outre les chevreuils qui sont déjà bien présents sur la commune, les sangliers semblent s'implanter avec deux conséquences : des dégâts dans les cultures et des risques de collision plus importants sur les routes. Notre surveillance s'est accrue et nous avons réalisé quelques battues pour limiter sa progression. D'autres battues sont programmées



Ces animaux se déplacent et se nourrissent principalement la nuit, il faut donc rester vigilants sur nos routes, lors des déplacements nocturnes et lors des battues.



Nous remercions la municipalité et les exploitants agricoles de notre commune pour leur soutien et la qualité de nos relations. Nous remercions aussi ceux qui nous aident au quotidien dans nos actions, notamment sur la régulation des nuisibles et particulièrement pour la lutte contre les ragondins.

Cette année, nous sommes une quarantaine d'adhérents et notre bureau est constitué des membres suivants ;

Président : Jocelin QUILLET

Trésorier : Patrick GLEMAIN

Secrétaire : Antoine BOUVIER

Membres actifs : Richard BODIN

Vice-président : Pascal CHAIGNEAU

Suppléant : Jules Marneur

Suppléant : Jean-Michel GABORIT

Yannick MARNEUR

Infos pratiques

L'assemblée générale de l'Association Communale de Chasse se tiendra fin juin 2020

Pour nous joindre : Association Communale de Chasse, 4 rue des Loges, 85420 ST SIGISMOND.

Téléphone : 02 51 51 80 41 ou Mail : acc.stsigismond@hotmail.fr

Pour nous rejoindre : toutes les demandes d'adhésion doivent être retournées un mois avant l'assemblée générale prévue fin juin 2020 (*formulaire à demander par mail à l'adresse ci-dessus*).

Les Chasseurs de l'Association

Le mot du club du 3^e âge « Le Repos de l'Autize »

À l'aube de cette nouvelle année, nous venons vous souhaiter une bonne et heureuse année ainsi qu'une bonne santé



Le club se réunit tous les 15 jours à partir de 14 h (semaines impaires) au foyer communal de novembre à avril et pendant l'hiver (de mai à octobre), nous nous rencontrons à la salle des associations (bâtiment de l'école). Le club est ouvert à tous.

N'hésitez pas venez nous rejoindre !!

Assemblée générale : 13 février 2020

Repas annuel : 29 mars 2020

Pour tous renseignements :

Mme CARDIN Suzette : 02.51.52.90.77

Mme FLEURET Monique : 02.51.52.94.80



Le mot de l'Association l'Atelier



BONNE ET HEUREUSE ANNÉE 2020

2019 nous n'avons pas trop montré le bout de notre nez... mais discrètement nous avons accompagné pour la septième année le RANDL'YE sur son parcours (cette année à Ste Christine) au mois de septembre

Pour nous rejoindre et/ou avoir des informations sur nos manifestations, vous pouvez nous contacter (latelier@stsimin.com)

Le mot de la section des Anciens Combattants Prisonniers de Guerre et Combattants Algérie Tunisie Maroc

Au seuil de l'année nouvelle, les membres du bureau et tous les adhérents de la section des Anciens Combattants, Prisonniers de Guerre et Combattants Algérie-Tunisie-Maroc présentent à tous leurs vœux les plus sincères. Ils vous invitent à vous joindre à eux à l'occasion des moments forts de l'association : le 8 mai et le 11 novembre.

Le bureau

Le mot de l'Union gymnique du marais



Au nom de l'ensemble des membres de l'association Union Gymnique du Marais, nous vous présentons nos meilleurs vœux pour cette année 2020.

Nous tenons à remercier Mr Le Maire ainsi que les élus pour le prêt du foyer communal tous les mercredis soir de 18 h à 19 h 30.

Pour la saison 2019-2020, nous entraînons 18 gymnastes âgés de 5 à 14 ans et beaucoup d'entre eux viennent des communes des alentours. Cette année nous sommes de nouveau 3 entraîneurs ainsi qu'une jeune fille (ancienne gymnaste du cours), ce qui est l'idéal pour que les enfants s'épanouissent et passent plus souvent aux exercices.

Nous sommes heureux de faire découvrir la gymnastique aux enfants et d'améliorer les performances au sol, à la poutre et au saut de cheval ceci dans un climat très familial après une séance d'échauffement faite par les enfants, ce qui permet aux enfants de faire le « prof » pendant quelques instants.

La démonstration aux parents et familles qui s'est déroulée au mois de juin dans la salle communale de St Sigismond a été un moment fort pour les enfants qui ont été fiers de montrer leurs acquis, par un mouvement seul et un mouvement libre de leur choix à 2, 3 ou 4. Ce moment agréable sera bien évidemment renouvelé, car les enfants en sont très fiers. L'entrée reste libre et gratuite.

Contact mail ; ugm@neuf.fr
Démonstration d'un cours le mercredi.





ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES DU RPI DU MARAIS

L'association est composée de 15 membres qui habitent sur les communes du Regroupement Pédagogique Intercommunal (RPI), et qui œuvrent avec dynamisme et enthousiasme pendant toute l'année scolaire.

L'association propose aux familles fréquentant les écoles du RPI, mais aussi aux habitants des communes de Liez, Saint Sigismond et Le Mazeau, des actions afin de financer les différents projets pédagogiques (activités, matériels et sorties scolaires).

NOS MANIFESTATIONS POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2019-2020 :

- **LA FÊTE DE NOËL :**

Un magnifique spectacle des enfants, préparé par l'équipe pédagogique.

Le 13 Décembre 2019 - Cette représentation a eu lieu dans la salle Geoffroy d'Estissac de Maillezais.



- **L'OPÉRATION GALETTE DES ROIS :**

Du 10 Janvier au 2 février 2020 - Vente de galettes de rois tout au long du mois de Janvier, en partenariat avec la Boulangerie Botton du Mazeau

v

- **LA BOUM PARTY :**

C'est l'après-midi des enfants ! Celle où ils peuvent tous se rassembler pour profiter d'un spectacle (magiciens, marionnettes, contes...), s'amuser et danser.

Le 8 février 2020 la Boum Party se déroulera au Foyer Communal de St Sigismond.



- **LA KERMESSE DE FIN D'ANNÉE :**

Les habitants sont invités à se rassembler autour des danses et chants des enfants, dans une ambiance joyeuse et festive. Des animations et jeux de kermesse ainsi qu'un repas sont également proposés.

Le 27 Juin 2020 la Kermesse de fin d'année se déroulera à Liez sur la nouvelle Aire de Loisirs



APPEL AU BÉNÉVOLAT

Nous recherchons toujours des bénévoles, notamment pour encadrer les jeux lors de la Kermesse de fin d'année. N'hésitez pas à vous faire connaître par mail. Bonne humeur et fous rires garantis...

MERCI POUR VOTRE INVESTISSEMENT :

Nous remercions tous les parents, les bénévoles et les habitants des trois communes du RPI qui s'investissent au quotidien pour nos écoles et/ou ponctuellement sur nos actions.

Merci aussi aux mairies, aux associations, aux commerçants, aux enseignantes et au personnel communal... qui répondent toujours présents à nos sollicitations.

Pour toute demande, n'hésitez pas à nous contacter, soit par les écoles, soit par notre adresse mail.

Merci à tous celles et ceux qui ont déposé du papier dans la benne au mois d'octobre, cette action a été un franc succès. Prenez l'habitude de garder vos papiers, nous comptons pérenniser les collectes semestrielles.

Merci pour les enfants,

L'Équipe de l'APE

NOUS CONTACTER :

apedurpidumarais@gmail.com



Le mot de l'association « Arts et Loisirs »

Toute l'équipe de l'association « Arts et Loisirs » vous souhaite une bonne et heureuse année ainsi qu'une bonne santé pour 2020.

Cette année encore nous lançons un appel à toutes les personnes intéressées par la couture et les loisirs créatifs. Venez nous rejoindre à l'Association le mardi de 14 h à 17 h, salle « Arts et Loisirs » à côté du foyer des jeunes.

Nous recherchons des petites mains habiles... ou pas. Le meilleur accueil vous sera réservé.

Pour tout renseignement vous pouvez également joindre :

Mme Micheline BOURNEAU au 02.51.52.90.01

Vous êtes invités à **l'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE**, qui aura lieu le vendredi 3 avril 2020 à 18 h au foyer communal.

Le pot de l'amitié sera offert à l'issue de la réunion

L'EXPOSITION - VENTE annuelle aura lieu le

DIMANCHE 8 NOVEMBRE 2020 DE 10H00 à 18H00 SANS INTERRUPTION

au foyer communal de Saint Sigismond.

L'association déjà impliquée dans la vie de la commune, avec sa participation aux ateliers intergénérationnels via l'atelier couture, la décoration lors du repas des aînés, la réalisation des petits sacs offerts aux nouveaux arrivants et sa participation au marché de Noël souhaite s'ouvrir aux plus jeunes.



Nous aimerions lors des vacances scolaires organiser des ateliers autour de la couture, de la décoration et des loisirs créatifs à l'intention des enfants de la commune et des alentours. Si ce projet « Atelier Créa'Simin » vous intéresse merci de contacter Mme Micheline Bourneau 02.51.52.90.01 ou Mme Montamat Eliane 09.67.49.27.42



Merci à toutes les personnes qui nous soutiennent par leur adhésion à l'Association

LE BUREAU

Le mot de l'association « Vivre la vie »



L'association poursuit sa mission en faveur des malades du cancer. En onze ans elle a reversé 90 000 €.

L'association Vivre la Vie s'est fait une place dans le monde de la solidarité. Les bénévoles poursuivent la mobilisation pour le bien-être des malades du cancer.

L'assemblée générale du 6 mars prochain donnera l'occasion au bureau d'effectuer les dotations 2020. Ce sont 18 000 € qui seront redistribués en direction des malades, soit pour leur bien-être, soit dans les services qui les soignent.

La Fête des plantes à Celette de Saint-Christine est reconduite à la date du 31 mai prochain.

Les prochains rendez-vous

> **vendredi 6 mars.** Assemblée générale à 19 h 30 à la salle des fêtes de Saint-Sigismond.

> **vendredi 3 et samedi 4 avril.** À 20 h 30 à Villiers-en-Plaine, Jean-Pierre Bodin jouera « Le Banquet de la Sainte-Cécile » au profit des malades du cancer. Entrée 13 €. Réservations, tél. 05.49.35.58.36 (après 20 h), ou par courriel : galipotes. solidaritecancer@gmail.com

> **dimanche 31 mai.** Vivre la Vie organise sa 12^e Fête des plantes de 10 h à 19 h (entrée 2 € à Sainte-Christine)

> **fin septembre.** Possibilité d'une balade motos.

> **samedi 8 novembre.** Les Compagnons de la Tourlandry (lieu à définir).

> **Siège social.** 6, rue du Port, 85420 Saint-Sigismond

> **Contact.** Fabrice Gazeau au 02.51.52.98.12.

> **Courriel.** vivrelavie85.cancer@orange.fr



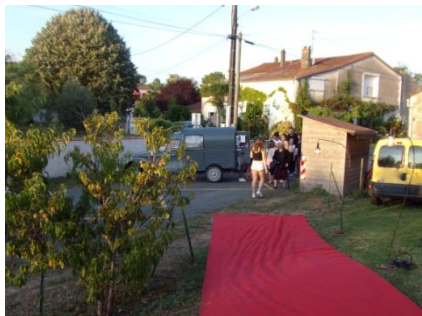
Le mot de l'Association « OCOUDREAUKOSPASS »

En 2019 Ocoudreaukospass a organisé trois manifestations impliquant l'ensemble de la commune d'une part et le hameau du Coudreau d'autre part.

Début janvier 2019 nous avons convié l'ensemble des habitants de la commune à fêter la nouvelle année autour d'un verre de vin chaud ainsi que de marrons chauds. Ce moment a été apprécié des personnes présentes pour l'occasion.

Nous avons de nouveau cuit notre pain en faisant préparer des pâtons. Cette journée s'est terminée dans la bonne humeur tard dans la soirée.

Comme l'année passée, nous avons renouvelé la séance de cinéma en plein air en diffusant « La Ch'tite famille » pour l'ensemble des habitants de la Commune de saint Sigismond qui a de nouveau été couronnée de succès. Plus de 130 personnes étaient présentes pour cet évènement.



Cette année, nous avons innové en proposant avant et après la diffusion du film une animation musicale. Cici et Billy artistes reconnus ont assuré ce concert qui a recueilli un franc succès auprès des personnes présentes.

Nous tenons à remercier la Mairie qui nous a autorisés à fermer la route Principale du Coudreau afin de sécuriser le site et nous a permis d'organiser nos manifestations.

Nous remercions vivement M. et Mme Claude Delaval qui ont mis leur terrain à notre disposition pour le cinéma en plein air.

Nous espérons reconduire les mêmes divertissements pour 2020.

Je remercie tous les membres d'Ocoudreaukospass et les gens du Coudreau qui nous ont aidés pour les préparatifs de ces diverses manifestations.

Robert Mercier



Le mot de l'association Rugby Marais Poitevin

Nouvel Essai

Pour sa 3ème saison, le Rugby Club Marais Poitevin a réélus le bureau. S. Besson a pris la présidence, suppléé par C. François, coach du club. G. Rouger et C. Rocher, M. Tessier et S. Gaillard ont respectivement pris en charge la Trésorerie et le Secrétariat. Le club est fier de compter 24 licenciés et recevra l'équipe de Marans le 18 janvier à 19 h 30.

Le Président présentera le bureau et les joueurs lors de la fête du club « soirée tartiflette », animée par DJ Bess, le 07 mars 2020 et remerciera ses partenaires et sponsors.

Sportivement

Le Bureau



Le mot de l'association Les Copains barjots de St Simin

Afin de commencer de manière conviviale, nous avons organisé une soirée musicale autour de la galette. Cette soirée n'ayant pas rencontré le succès que nous espérions, nous avons décidé de ne pas la renouveler.

En tant que jeune association, nous avons eu le plaisir de nous voir attribué par la commune, la buvette du 13 juillet, ce qui nous a permis de conforter notre trésorerie pour envisager sereinement les manifestations suivantes. Un grand remerciement aux élus pour leur confiance.



Le 06 août, nous avons décidé d'innover en lançant une course de tracteurs tondeuses sur un terrain à Reth. 12 équipes (déguisées) ont répondu présent et la journée s'est déroulée dans une très bonne ambiance, mêlée de rires, de tentatives de déstabilisation des adversaires par des jets de bananes, de casses, de sandwiches, frites. Cette manifestation fût un vrai succès. Préparez déjà vos montures pour l'année prochaine, car nous recommencerons le 08 août !!

Le 25 octobre, lors de l'assemblée générale, François FLEURET a souhaité quitter le bureau pour de nouvelles aventures, mais reste néanmoins membre bénévole. Merci pour son implication et sa disponibilité. Jérémy RENAUDET est arrivé dans le bureau avec son dynamisme et sa bonne humeur.

Le 31 octobre, les sorcières, fantômes, vampires, araignées et citrouilles se sont à nouveau donné rendez-vous pour le bal d'Halloween. Nous avons eu plus de monde que l'année dernière, mais nous souhaitons un peu plus d'implication des parents et enfants de la commune.



Le 15 décembre eut lieu la deuxième édition du marché de Noël qui a rencontré une nouvelle fois un vrai succès malgré la pluie. Nous avons accueilli cette année 10 exposants de plus que l'année dernière ce qui permet d'élargir la gamme de produits proposés.

Pour 2020, nous sommes à nouveau très motivés pour proposer diverses manifestations pour l'ensemble des habitants de la commune.



Nous vous souhaitons une excellente année 2020, pleine de santé, de joie de vivre, et de partage.

Le bureau

Le mot de l'association Les Baladeurs du Marais

L'association Les Baladeurs du Marais a organisé sa 1ère manifestation le 08 Septembre 2019.

Il s'agissait d'un rassemblement de véhicules (voitures et 2 roues) de plus de 30ans, qui ont participé aux circuits promenades (avec énigmes) préparés par le bureau de l'association.

S'en est suivi un repas à la salle des fêtes de Saint-Sigismond accompagné par un orchestre Guitare/Chant.

L'après-midi s'est poursuivi par une balade en barque.

Tous les participants ont été conquis par cette journée et se sont promis de participer à la prochaine sortie des Baladeurs du Marais qui se déroulera le 17 Mai 2020 prochain.



DATES A RETENIR POUR 2020

18 janvier	Marrons et vin chaud d'OCoudreaukospass
Jusqu'au 2 février	Opération galette par l'APE
08 février	Boum des enfants par l'APE du RPI du Marais » au foyer communal
13 février	Assemblée Générale du Club du 3 ^{ème} âge « Le repos de l'Autize »
24 au 28 février	« Stage Bateliers » « Connaître et comprendre le Marais poitevin » par le PNMP au foyer communal
06 mars	Assemblée Générale « Vivre la Vie »
07 mars	Soirée tartiflette du rugby du marais poitevin
15 & 22 mars	Élections municipales
29 mars	Repas annuel du club « Le repos de l'Autize »
03 avril	Assemblée générale de l'association « Arts et Loisirs »
03 et 04 avril	Jean-Pierre BAUDIN (Villiers en Plaine) au profit de l'association « Vivre la Vie »
30 avril	Pique-nique des habitants du Bourg
08 mai	Commémoration du 8 mai 1945-messe au Mazeau
17 mai	rassemblement sortie de l'association Les baladeurs du Marais
29 mai	Fête des voisins au village des Ecluzeaux
31 mai	Fête des plantes association « Vivre la vie » (Sainte-Christine)
En juin	Spectacle Union Gymnique du Marais
13 juin	Fête de la musique par la commune
14 juin	Pique-nique du Coudreau
27 juin	Fête des écoles du RPI (À Liez)
Fin juin	Assemblée générale de l'association communale de Chasse
04 juillet	Pique-nique des habitants du Canal de Reth
13 juillet	Repas, feu d'artifice, et bal communal
08 Août	Course tracteurs tondeuses (Reth) des copains barjots de St Simin
Août	Pique-nique des habitants de Reth
05 septembre	BBQ de la convivialité de la commune au Coudreau
Septembre	Balade motos par l'association « Vivre la Vie »
08 novembre	Exposition-Vente « Arts et Loisirs »
08 novembre	Les Compagnons de la Tourlandry par l'association « Vivre la Vie » (lieu à définir)
11 novembre	Commémoration du 11 novembre 1918-messe à Saint-Sigismond
29 novembre	Repas communal des Aînés
18 décembre	Arbre-de-Noël communal (ouvert à tous)
20 décembre	Marché de Noël des copains barjots



Le bulletin 2019 a été réalisé par la Commission Culture, Manifestations et Communication avec l'aide de Pétronille THIBAULT, Secrétaire de Mairie.

CRÉDITS PHOTOS : Thibault P, La Mache D, Renaudet J, Lucas R, Laitang A et les associations pour leurs photos respectives

Ce bulletin est imprimé sur du papier répondant aux normes Ecolabel FSC (Norme garantissant une gestion des forêts et une traçabilité des produits de l'exploitation forestière jusqu'à la commercialisation du papier) et ECF (norme garantissant que les agents blanchissants ne contiennent pas de chlore pur).